



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards
SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS
SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



N. DARVES-BLANC, 2013

■ Petit pont à une arche sur lequel l'ancien chemin de grande communication n° 13 enjambe le Merlet.

La scierie du Premier-Villard

Le calendrier des animations

Durant les vacances de Noël, l'office de tourisme (OT) a programmé la visite du père Noël (le 24 à 14 h 30 au pied des pistes, avec surprises et apéritif pour tous), et un après-midi dédié aux enfants (le 31, à la salle hors sac) avec maquillage, spectacle de magie, descente aux flambeaux, lâcher de lanternes chinoises, feu d'artifice... Mais dès le 22 décembre, les enfants étaient gâtés avec des animations gratuites (parc « accrobranche », structure gonflable, mascottes et goûter sur le front de neige). Cette année l'Association qui bouge et qui anime (ABA) ayant mis ses activités en « sommeil », il n'y pas eu de soirée dansante pour marquer le changement d'année. Etaient prévus aussi durant cette semaine, un concours de bonhommes de neige (26 décembre), l'ouverture de la Maison du patrimoine (le 27 décembre), et des sorties en montagne (avec un accompagnateur). Des animations également déclinées durant les vacances scolaires de « février » jusqu'au 13 mars prochain (*lire ci-dessous*), la fermeture de la station étant prévue pour le 30 mars.

JANVIER

- **jeudi 2** : Pauline Gomès-Léal donne rendez-vous aux enfants, le matin, devant l'OT, pour un concours de bonhomme de neige (prix pour le meilleur ; gratuit).
- **jeudi 2** : sorties en raquettes dans la chaîne de Belledonne avec Gilles, accompagnateur en montagne. A partir de 8 ans. Inscriptions obligatoires à l'OT (15 euros, départ à 13 h 30).
- **jeudi 2** : Gilles propose une échappée belle nocturne... Balade en raquettes suivie d'une soirée « fondue » ou « raclette » à l'*Hôtel de la poste* (20 euros par personne ; inscriptions obligatoires à l'OT, départ à 18 h 30).
- **vendredi 3** : de 16 heures à 18 heures, ouverture de la Maison du patrimoine. Entrée libre (dernières entrées une demi-heure avant la fermeture).
- **vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12** : le domaine des Sybelles fête ses dix ans : cadeaux, bons plans, réductions...
- **samedi 18 et dimanche 19** : 13^e Journée nationale de la raquette à neige organisée par l'OT. Ce week-end, destiné au grand public, a été créé en 2000 par les accompagnateurs en Montagne pour développer la pratique de l'activité dans de bonnes conditions d'encadrement, de sécurité des pratiquants et de respect du milieu naturel.

FÉVRIER

- **jeudi 13** : « Nocti'St-Col », épreuve de ski de randonnée, en relais, par équipes, sur la piste de Rogemont. Début de l'épreuve à 19 heures (inscriptions à l'OT).

• **lundi 17 et lundi 24** : à 18 heures, pot d'accueil à la salle des fêtes de Saint-Colomban pour découvrir, autour d'un *green chaud* ou d'un chocolat chaud, le programme des animations et des activités de la semaine.

• **mardi 18 et jeudi 27** : Pauline Gomès-Léal donne rendez-vous aux enfants, le matin, devant l'OT, pour un concours de bonhomme de neige (prix pour le meilleur ; gratuit).

• **mardi 18, vendredi 21, mardi 25 et vendredi 28** : sorties en raquettes dans la chaîne de Belledonne avec Gilles, accompagnateur en montagne. A partir de 8 ans. Inscriptions obligatoires à l'OT (15 euros, départ à 13 h 30).

• **mardi 18 et mardi 25** : Gilles propose une échappée belle nocturne... Balade en raquettes suivie d'une soirée « fondue » ou « raclette » à l'*Hôtel de la poste* (20 euros par personne ; inscriptions obligatoires à l'OT, départ à 18 h 30).

MARS

- **lundi 3 et lundi 10** : à 18 heures, pot d'accueil à la salle des fêtes de Saint-Colomban pour découvrir, autour d'un *green chaud* ou d'un chocolat chaud, le programme des animations et des activités de la semaine.
- **mardi 4 et mardi 11** : Pauline Gomès-Léal donne rendez-vous aux enfants, le matin, devant l'OT, pour un concours de bonhomme de neige (prix pour le meilleur ; gratuit).
- **mardi 4, vendredi 7, mardi 11 et vendredi 14** : sorties en raquettes dans la chaîne de Belledonne avec Gilles, accompagnateur en montagne. A partir de 8 ans. Inscriptions obligatoires à l'OT (15 euros, départ à 13 h 30).
- **mardi 4** : soirée loto à la salle des fêtes de Saint-Colomban (à partir de 20 heures ; nombreux lots).

Une ouverture perturbée par un enneigement médiocre

Les stations des Sybelles (dont celle de Saint-Colomban) devaient ouvrir le 21 décembre. Elles fermeront le 18 avril 2014 (sauf Saint-Colomban qui fermera le 30 mars). Tout cela, et pour toutes les stations, sous réserve des conditions d'enneigement.

Or justement, si la saison s'annonçait bonne avec des chutes de neige précoce (encore une vingtaine de centimètres à la fin novembre), à Saint-Colomban, un redoux est venu compromettre l'ouverture notamment la pré-ouverture (20 décembre) où il n'y avait personne sur les pistes avec un temps... à la pluie jusqu'à 1 550 ou 1 600 mètres.

Au-dessus, des chutes de neige ont permis d'ouvrir la combe de Bellard au ski mais uniquement pour les skieurs qui venaient des autres stations par le col de Bellard. La piste de retour entre la combe de Bellard et l'Ormet n'étant pas suffisamment enneigée pour accéder au domaine de Bellard depuis Saint-Colomban, ou en revenir.

Restait l'Ormet. Mais là aussi, on ne pouvait utiliser que le télésiège et skier dans la partie basse de cette portion du domaine villarin. Quant à Rogemont et l'Epinette, ils étaient fermés car il n'y avait pas de neige : « *Le 24 c'était à l'herbe jusqu'au sommet de Ressoutan, et même à La Pierre où il n'y a pas de canons.* »

La production de neige artificielle a été

insuffisante puisque les températures n'ont pas été assez froides depuis le mois de novembre ; la seule neige qui a été produite l'a été au mois de novembre quand il a fait une semaine de froid avec des températures en-dessous de -3°C (-10°C à Lachal). Le même problème s'est retrouvé sur toutes les stations des Sybelles et de la Maurienne.

Heureusement, le 26 décembre il neigeait jusqu'à Cuines... de quoi recouvrir les pistes et entrevoir plus sereinement le reste de la saison.

Selon le site Internet des Sybelles, les nouveautés sur le domaine skiable sont les suivantes :

- à La Toussuire et aux Bottières, 2 télésièges et 2 téléskis ont été remplacés, les premiers par un télésiège débrayable 6 places, les seconds par deux téléskis à enrouleurs (avec remodélage du tracé) ; l'infrastructure de neige de culture a été renforcée ;

- à Saint-Sorlin-d'Arves, une retenue collinaire a été installée, la piste de la Combe a été sécurisée (nouveaux filets), certains télésièges ont été dotés d'une sécurité enfants, la signalétique a été renforcée sur tout le domaine, des écrans d'informations supplémentaires ont été installés, le snowpark a été doté de nouveaux modules ;

Lire la suite page 3

► **CARNAVAL.** Sauf exceptions, rares, le carnaval a quasiment disparu des animations hivernales et mardi gras, son point culminant, est désormais un jour banal. Ainsi aux Villards où rien n'est prévu. Autrefois pourtant (et encore à la fin des années cinquante, *document ci-dessous*), cette occasion de se déguiser était très prisée. Pierre Bozon raconte : « *Tous les soirs ou presque, les jeunes et les moins jeunes, parfois même des femmes, se réunissent en petites bandes, se déguisent avec toutes sortes d'oripeaux, se masquent le visage, et vont, de hameau en hameau, de maison en maison, jouer une comédie sans cesse improvisée et sans cesse renouvelée, chahutant filles et femmes qui s'escrivent à dévoiler leur identité. Plaisanteries, lazzis fusent de toutes parts. Pour prix de leur charivari amusant, les « masques » reçoivent des œufs, qu'ils vont transformer en une belle omelette, dégustée plus tard dans la nuit. Le carnaval culmine au mardi gras où il est de tradition de faire des bgnietés cordées, bugnes savoureuses aux formes plus ou moins tordues comme des cordes, faites avec de la farine de froment, du beurre et beaucoup d'œufs...* »



• **mercredi 5** : en partenariat avec la Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne (Facim), l'OT organise un circuit guidé sur le thème « Escapade patrimoine dans la vallée des Villards », de 13 h 30 à 17 heures. Un verre de l'amitié sera servi à l'issue du circuit, dans les locaux de la Maison du tourisme (gratuit).

• **mercredi 5 et mercredi 12** : de 16 heures à 18 heures, ouverture de la Maison du patrimoine. Entrée libre (dernières entrées une demi-heure avant la fermeture).

• **mercredi 5 et mardi 11** : Gilles propose une échappée belle nocturne... Balade en raquettes suivie d'une soirée « fondue » ou « raclette » à l'*Hôtel de la poste* (20 euros par personne ; inscriptions obligatoires à l'OT, départ à 18 h 30).

• **mercredi 5** : course de luges réservée aux enfants, à 17 heures sur le front de neige. Prix pour le meilleur lugeur (gratuit ; apporter ses luges si possible).

• **jeudi 6** : « Kid's Villards » ou la journée

dédiée aux enfants avec des ateliers de confection, la dégustation de gaufres « sapin », etc.

• **jeudi 6 et jeudi 13** : descente aux flambeaux à 18 heures sur la piste de Rogemont (réservée aux bons skieurs ; vin et chocolat chauds offerts sur le front de neige).

• **mardi 11** : balade à la lanterne organisée par l'OT.

• **jeudi 13** : rendez-vous à 17 heures, au pied des pistes, pour une initiation au ski-joëring tracté(e) par des chevaux (ou des poneys pour les plus petits) ; glisse 100% nature !

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à la Maison du tourisme de la vallée des Villards (www.saint-colomban.com)
Tél. : 04-79-56-24-53 ;
Fax : 04-79-59-14-38 ;
Courriel : villards@wanadoo.fr

Ouverture de la station

Suite de la page 2

• au Corbier et à Saint-Jean-d'Arves, certains télésièges ont été dotés d'une sécurité enfants et la signalétique renforcée.

• A Saint-Colomban, le front de neige a été restructuré, avec « *l'installation d'un tapis débutant à la place du fil-neige, la création d'une piste verte au départ du sommet du téléski de Rogemont, le reprofilage complet de l'espace pour être mieux adapté aux différents niveaux des skieurs, l'allongement par l'aval du téléski de l'Epinette et la réorganisation de la production de neige de culture sur le front de neige avec l'ajout d'un enneigeur basse pression* ».

L'ouverture d'une piste verte en Rogemont a nécessité d'importants travaux de terrassement. Partant de 1 196 mètres d'altitude et longue de 400 mètres cette piste a une pente moyenne de 18 % (25 % dans le virage). Elle permet aux skieurs débutants de ne plus se limiter au plateau du front de neige et d'évoluer sur le domaine de Rogemont dont la pente était trop forte pour eux.

Autre amélioration : la piste de retour vers le Coin a désormais un « *itinéraire bis* » (déviation basse du retour principal) qui permet aux skieurs arrivant de Bellard d'emprunter les pistes de l'Ormet sans couper la trajectoire des skieurs qui descendent du sommet de l'Ormet à grande vitesse car déboulant d'une piste rouge ou d'une piste noire. Cette nouvelle piste, d'une centaine de mètres, est plate (plus facile à damer) et se fond dans la descente (ce qui évite des dévers aux skieurs).

Tous ces travaux auraient coûté 480 000 euros subventionnés à 30 %.

Il n'y a cependant aucune nouveauté dans la combe de Bellard notamment autour du téléski de Cuinat source de queues... (Aux Villards, on se demande alors pourquoi la Satvac n'investit pas sur le domaine de Saint-Colomban à l'exemple de Labellemontagne qui gère 10 domaines skiables (dont celui de Saint-François-Longchamp) et consacre – nous apprend *Le Dauphiné libéré* du 8 décembre 2013 – entre 25 et 35 % de son chiffre d'affaires aux investissements.)

Selon des documents publicitaires, le domaine des Sybelles « *offre 310 km de pistes, 8 télésièges débrayables, 20 télésièges fixes, 41 téléskis, 4 tapis débutants, 439 enneigeurs et 1 snowpark (parc à neige ; zone enneigée aménagée pour la pratique du snowboard et du ski freestyle)* ». Dans cet ensemble, le domaine de Saint-Colomban comprend 45 km de pistes (2 vertes, 10 bleues, 6 rouges et 3 noires), 4 télésièges, 4 télé-

skis, 1 tapis, et 64 enneigeurs. Ce qui représente environ 15 % des pistes et des enneigeurs de l'ensemble du massif.

Le personnel embauché par la Satvac pour faire fonctionner le domaine de Saint-Colomban comprendrait 7 pisteurs (dont 2 Villarins), 3 dameurs (1 Villarin) et une vingtaine de personnes aux remontées mécaniques (un peu moins de la moitié de Villarins). Quatre moniteurs travaillent à l'école de ski (Christian Martin-Fardon, Maurice Bozon, Maurice Girard et Patrick Martin-Fardon), mais 3 seulement auraient vraiment une activité. Deux jeunes en font aussi partie : Clément Girard et Clément Tardy, et une annonce a été lancée par le réseau des moniteurs de ski pour recruter des moniteurs pour les vacances de février car, selon les professionnels, il pourrait y avoir du travail pour 5 ou 6 moniteurs.



■ La combe de Bellard.

Naturellement tout cela va dépendre des locations.

Pour les vacances de Noël, elles ont été encourageantes avec la location de 50 % des gîtes communaux et 40 % des lits de La Perrière. Pour le Nouvel An : les gîtes communaux étaient loués à 60 %, le Martinan à 50 % et La Perrière était complet. Pour les vacances de février, seule la semaine du 1^{er} au 8 mars serait complètement louée. Les centres des Myrtilles et des Moulins, qui ont changé de gestionnaire, affichaient complet à Noël et au Nouvel An, et le seraient du 15 février au 15 mars. Quant aux gîtes du Martinan (maison Jeannolin) plus de la moitié sont déjà loués pour cette période.

Le programme immobilier du Mollaret, qui a redémarré mi-septembre (un appartement témoin est ouvert à la visite depuis le printemps 2013), suscite beaucoup d'espoir, et les plus optimistes disent que ces lits nouveaux (quelque 400) pourraient être loués en février... On ne trouve plus, cependant, Les chalets de Belledonne – c'est le nom de l'ensemble immobilier du Mollaret – dans la liste des résidences que le gestionnaire présent, Goélia, propose à la location sur son site Internet pour février prochain...



■ Le téléski du Châtelet (1959) Tenant une perche : l'abbé Plaisance ; à sa gauche : Jean-Baptiste Emieux ; à sa droite, dos à dos, Jacques Tardy.

■ BRÈVES

► **VEILLÉE DE NOËL.** La veillée de Noël s'est déroulée dans l'église de Saint-Colomban en présence d'une centaine de personnes. La crèche avait été préparée par Paul Long, Jacques Girard et Marcel Malburet. Après la lecture de textes liturgiques par plusieurs personnes, dont un enfant, entrecoupée de chants, la municipalité a offert vin et chocolat chauds.

► **MÉTÉOROLOGIE.** Chaque jour, depuis le 21 décembre et durant toute la saison de ski, un bulletin d'enneigement et d'ouverture des pistes du domaine skiable de Saint-Colomban est consultable sur Internet à l'adresse : <http://www.les-sybelles.fr/fr/hiver/fluxmeteo-st-colomban.htm>

► **CALENDRIER SCOLAIRE.** A l'initiative des professionnels du tourisme de montagne, une pétition circule pour demander au gouvernement de modifier le calendrier scolaire afin que les vacances de « février » ne soient pas tardives. En 2014 : du 15 février au 16 mars (toutes zones confondues), une date critique pour l'enneigement des stations de moyenne altitude comme Saint-Colomban. Les vacances de printemps (Pâques) débuteront le 12 avril (jusqu'au 11 mai) alors que la station de Saint-Colomban sera fermée longtemps...

► **SKI DE MONTAGNE.** Le 23 février 2014 se disputera à Saint-Colomban la 15^e édition

► **DESTINATIONS SYBELLES.** Début décembre, lors de son assemblée générale, l'association Destinations Sybelles a modifié ses statuts pour donner naissance à une nouvelle association, qui pourrait s'intituler Destinations massif Arvan-Villard dont l'objectif est de promouvoir le tourisme (été-hiver) de toutes les stations des Sybelles plus des Albiez. Destinations Sybelles avait été créée par le Sivav qui la finançait à hauteur de 300 000 euros. La nouvelle association, elle, sera dotée d'un budget de 600 000 euros abondés pour moitié par le Sivav et pour moitié – c'est là, la nouveauté – par les sociétés des remontées mécaniques qui font leur entrée dans cette association en cotisant à hauteur de 1 % de leurs chiffres d'affaires (CA). Il s'agit de la rie

de La Sybelles-Villarinch, course de ski de montagne qui proposera 2 parcours : 2 100 mètres de dénivelé pour le grand parcours A et 1 000 mètres de dénivelé pour le petit.

► **SKI ALPIN.** Organisé par le Club des sports des Villards, le grand prix de Saint-Colomban se déroulera le 16 février 2014.

► **TROPHEÉ MER-MONTAGNE.** Du 20 au 23 janvier 2014, le trophée Mer-Montagne sera cette année organisé dans la station du Corbier. Ce trophée est une conviviale rencontre sportive entre les champions de la mer et de la montagne, réunissant des sportifs de haut niveau et des jeunes en devenir. Chaque équipe est constituée d'un marin, d'un montagnard de renom et d'un jeune des skis clubs locaux du Corbier et de La Toussuire.

► **SKI HORS-PISTE.** Sybelles hors-piste propose de « *goûter le meilleur du ski dans toutes les stations des Sybelles* », « *Larges pentes en poudreuse, couloirs raides, ou sorties découverte pour vous initier au hors-piste sereinement, vous avez le choix.* » Naturellement encadrés par des « *professionnels fins connaisseurs du site* (qui garantissent une *présentation de qualité avec (...) la sécurité, la pédagogie et le plaisir.*) La pré-réservation se fait au 06-81-44-53-97 et par courriel : info@freeskicompany.com (site Internet : www.sybelleshorspiste.com).

niques d'Albiez (qui deviendra, à partir du 1^{er} janvier 2014, un établissement public à caractère industriel et commercial : Albiez domaine skiable) dont le CA 2012-2013 était de 1,9 million d'euros, de la Satvac (10,4 millions d'euros), de la Samso (8,9 millions d'euros) et de la Soremet (10,3 millions d'euros). Le bureau comprend 3 élus du massif Arvan-Villard et 3 représentants des sociétés des remontées mécaniques : Alexandre Maulin (directeur de la Satvac, président), Dallas Bellin (directeur de la rie communale d'Albiez, secrétaire), Bernard Balmain (adjoint au maire de Saint-Sorlin, trésorier), Laurent Delglise (directeur de la Soremet), Marc Picton (maire de Jarrier) et Maurice Bozon (maire de Saint-Colomban). Florian Bisschop sera le coordonnateur.

sociation n'est pas dissoute ce qui permet à toute personne motivée de reprendre le flambeau. Pour connaître les modalités de reprise ou pour tout renseignement, les personnes intéressées peuvent contacter l'association par mail à abastcol@gmail.com. L'ABA possédant aussi du matériel, il a été décidé de le louer aux associations qui en auraient l'utilité. Un courrier sera envoyé à chacune d'entre elles avec la liste et les conditions de location. » Et de conclure : « Le bureau remercie tous ceux qui ont participé à l'aventure... qui n'est pas finie... »

► **POLLUTION.** Assimilées à des entreprises de transport, les sociétés gestionnaires de remontées mécaniques doivent – c'est obligatoire depuis octobre dernier – informer les skieurs sur la quantité de CO₂ émise par leurs équipements. Cette donnée résulte d'un calcul complexe (non-matheux s'abstenir !) qui nécessite de connaître le facteur de conversion transformant les kWh en grammes de gaz carbonique émis. La valeur moyenne de ce facteur, publiée par le ministère de l'écologie, est actuellement de 53 g par kWh. Pour la station de Saint-Colomban, la Satvac donne les quantités de CO₂ émises pour chaque forfait. Quelques exemples : pour le forfait 1/2 journée : 153 g ; forfait saison : 7 652 kg ; extension Sybelles : 186 g ; aller-retour piéton : 153 g, etc. Pour information, le forfait journée Sybelles est de 186 g (306 g pour Saint-Colomban), et le forfait saison Sybelles 4,658 kg (7 652 kg pour Saint-Colomban). Comprenez qui pourra ! Ces informations sont-elles significatives pour les skieurs quand on sait que seulement 2 % des gaz à effet de serre dus à l'activité des stations seraient liés au ski proprement dit (remontées mécaniques, canons à neige, damage, etc.), le reste provenant des transports, du chauffage, etc. ? Et encore, oublié-t-on de prendre en compte dans ces estimations les transports aériens empruntés par la clientèle étrangère des stations... – (C. Mayoux.)

Le rôle de l'office de tourisme en débat

Le 20 septembre dernier, le comité de direction de l'office de tourisme (OT) a dressé le bilan de la saison estivale en présence du personnel de l'OT.

Selon le rapport établi par l'OT, le bilan moral des activités estivales est satisfaisant. Toutes les animations proposées ont attiré du monde et ont eu des « retours » encourageants. Sur le plan financier, c'est moins bon car toutes ces manifestations (sauf le loto) ont été déficitaires (*). Les plus notables, de ce point de vue, ont été la journée médiévale (avec 7 500 euros de déficit) et la journée du 15 août (6 200 euros), les autres cumulant à elles toutes quelque 4 000 euros de pertes. A cela s'ajoute le club enfants (8 800 euros de déficit, mais ce n'est pas une activité comme les autres, lire ci-contre) et le centre équestre qui nécessitent une subvention de 3 000 euros (lire ci-dessous).

Ces chiffres, qui sont grosso modo les mêmes chaque année, ont relancé la discussion – maintes fois reprise – sur le rôle de l'OT, notamment quand a été abordée la fête médiévale qui est un cas emblématique car cette fête est populaire – il a fallu refuser du monde – mais lourdement déficitaire.

Ainsi, Martine Ferroud, qui a participé comme bénévole à l'organisation de cette manifestation, a estimé « qu'il n'était pas du ressort d'un OT de prendre part de cette façon à l'animation du territoire, c'est-à-dire en servant des repas, s'occupant de la buvette, assurant la manutention du mobilier, transportant matériel divers et sonorisation, etc. ». Dans ces conditions, Norbert Combet « ne voit pas quel organisme pourrait la prendre en charge » rejoint, sur ce point, par Pierre-Yves Bonnivard « qui a déploré le manque d'engagement des associations locales ». Norbert Combet craignant même que « si l'OT se désengage de ce type d'action, il ne se passe plus rien, ce qui serait fort dommageable au regard de la popularité de nombreuses manifestations organisées par l'OT ».

Maurice Bozon, lui, estime « qu'il faut certes tirer une leçon de cette édition mais pas tout arrêter pour autant », et Patricia Valcke fait remarquer que « ce sont les animations en tant que telles

(montre d'ours, danseuse médiévale, etc.) qui coûtent cher, et souligne qu'il est difficile de procéder autrement puisque le public vient aussi pour le spectacle ».

Martine Ferroud indique qu'elle « aimera que le public soit conscient du coût réel des manifestations ». Selon Maurice Bozon, il en est de même des infrastructures en accès libre telles que « le plan d'eau, le parcours santé, etc., qui ont un coût important pour la commune, sans que pour autant ce coût soit répercuté sur les usagers ». Il se félicite pourtant « qu'une manifestation telle que la fête médiévale rassemble autant de personnes ». Martine Ferroud en convient mais insiste sur le fait que l'OT « n'est pas dans son rôle lorsqu'il organise de telles fêtes ». Patricia Valcke « s'étonne de cette remarque car elle ne voit pas quel autre organisme ou structure, en l'état actuel, pourrait prendre à sa charge ce genre de manifestation ». Pierre-Yves Bonnivard estime que « par défaut, c'est bien souvent la collectivité qui (doit) jouer le rôle des associations, (et) que dans l'état actuel des choses, il semble illusoire d'envisager une autre répartition des rôles ». Et de prendre pour exemple « certaines associations fortes, pourtant, de nombreux adhérents qui ne s'investissent plus du tout dans l'animation locale ». Céline Rostaing-Troux pense « qu'il est indispensable de mettre en place des animations et juge très conséquente la charge de travail inhérente à l'organisation des manifestations proposées par l'OT ».

La conclusion de ce débat pourrait se résumer à cette intervention de Maurice Bozon : « L'OT est le moteur de l'animation locale (...) et les manifestations qui attirent du public doivent être reconduites, d'une façon ou d'une autre. »

(*) Selon Céline Rostaing-Troux, ce terme est « inapproprié ». Au comité de direction, le 30 novembre 2013, elle a expliqué que le bilan de chaque manifestation devait être présenté ainsi : « Budget affecté, puis dépenses et recettes, et enfin résultat ». Exemple : si l'OT affecte 1 000 euros à une animation qui engage 500 euros de dépenses et génère 100 euros de recettes, cette animation ne sera pas « déficitaire » de 400 euros mais présentera un résultat positif de 600 euros...

Centre équestre : du mieux, mais...

Le changement de gestionnaire du centre équestre a-t-il été bénéfique ? Le comité de direction a, semble-t-il, d'emblée reconnu « qu'au niveau de l'accueil du club enfants (...) tout s'est bien passé, avec des prestations sympathiques et appréciées », les enfants pouvant s'adonner à la voltige, aux soins ou à la balade. Les « prestations offertes étaient largement supérieures à celles de l'été dernier » avec, selon les usagers, « des monitrices pédagogiques et patientes ». Rien à redire donc sur les qualités professionnelles et relationnelles des gérantes et sur l'activité elle-même. Néanmoins, un bémol a été mis quant à leurs relations avec les collectivités, le voisinage, ou les surveillantes de baignade... De son côté, tout en soulignant la beauté du cadre et la diversité des promenades, ainsi que les efforts consentis par la collectivité villarinch pour les accueillir (mise à disposition d'un appartement), Mme Zerbib (l'une des deux monitrices qui a repris seule l'activité), rencontrée le 16 octobre par une délégation de l'OT, a regretté l'état du manège (partie ensablée où évoluent les poneys) et que des circuits pourtant fléchés n'aient pas pu être empruntés : dégradation d'un pont (chemin Pierre-Bozon), chute d'arbre (au fond du Rivaud), problème des patous et des sentiers fréquemment inaccessibles, etc.

Sur le plan financier la question est toujours la même : « Faute d'une clientèle suffisante cette activité n'est pas vraiment rentable et ne peut actuellement subsister sans une subvention de fonctionnement publique, 3 000 euros cette année. » Subvention qui pose un problème à quelques membres du comité de direction : « Le gestionnaire (cette année, Ranch Tagada) est une entreprise privée et il y a bien d'autres privés qui fonctionnent sur le territoire en faveur du tourisme sans pour autant être subventionnés. » D'autres membres se demandent, eux, si l'attribution de cette subvention, sans appel d'offres préalable, est bien légale...

Sans que rien ne soit encore arrêté, il aurait été décidé de contacter un centre équestre de Saint-Rémy-de-Maurienne qui fonctionnerait de façon « autonome », sans subvention, et de faire la même proposition à Ranch Tagada...

Mieux répondre à l'attente des touristes

Le calendrier des animations hivernales (lire page 2) a été arrêté le 30 novembre par le comité de direction de l'office de tourisme (OT).

A cette occasion, un effort va être fait pour qu'un bilan (écrit) soit tiré de chaque manifestation organisée afin d'en améliorer les préparations futures ; de même « des feuilles de procédure propres à chaque manifestation seront rédigées pour améliorer le suivi et l'efficacité de l'organisation permettant notamment la reprise d'un projet quand l'organisateur référent est absent ».

Cette initiative entre dans le cadre d'une démarche que l'OT a décidée d'entreprendre pour rendre son action plus efficace. Dans ce but, une attention particulière sera portée sur d'autres aspects : « Améliorer l'accueil, l'offre de base et la présentation, et cibler plus justement l'attente des touristes. Exemples : lister les demandes les plus fréquentes ; établir un questionnaire de satisfaction et d'évaluation des services proposés dans la station ; mettre en place un livre d'or dans le hall de l'OT (sur un pupitre) et inciter les personnes à noter leurs appréciations avec nom, adresse, date et signature ; augmenter le partenariat avec Maurienne tourisme ; entreprendre une formation à l'anglais ; mettre en place pour l'été prochain un plan ludique de la vallée des Villards représentant les points d'intérêts touristiques, sportifs, culturels,... car aucun support de communication actuel ne met en avant ces structures telle que l'aire de loisirs, très peu promue, par exemple. »

Au cours de cette réunion, le comité de direction est revenu sur la location des gîtes communaux dont la gestion est

confiée à l'OT, abordant les aspects techniques de cette gérance (inventaires, gestion du linge, nettoyage, etc.).

Commentant leur fréquentation, très moyenne, Céline Rostaing-Troux a estimé que le « produit n'est pas suffisamment promu, notamment sur Internet ». Patricia Valcke a dit alors que, dans ce cas, « tous les hébergements du territoire devraient être promus de la même façon par l'OT, à partir du moment où le propriétaire en fait la demande, et moyennant participation financière bien évidemment ». Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, a souligné lui – de manière étonnante – que « la mairie ne souhaitait pas particulièrement une promotion spéciale pour les gîtes appartenant à la collectivité, préférant de la part de l'OT une communication plus générale »...

Néanmoins la promotion des gîtes communaux sera améliorée en veillant à l'actualisation des photographies et des descriptifs sur le site Internet, et en publiant des annonces sur d'autres sites : le bon coin, sologer.com, etc.

Pour ce qui est des meublés, le comité de direction a décidé (30 novembre 2013) que l'OT ne s'occupera plus de leur classement, une activité qui pourrait être reprise par le Sivav qui est en passe de récupérer son accréditation dans ce domaine. Les raisons : « Trop de temps : en 2013, 45 meublés de tourisme, répartis en grande majorité sur le massif Arvan, classés au 15 novembre 2013, représentent 12 jours de visites, pour une recette de 3 810 euros. A cela s'ajoutent, en amont, la préparation des dossiers de classement et, en aval, les bilans des visites. (...) Au 15 novembre, plus de 35 dossiers étaient en attente. »

■ BRÈVES

► OFFICE DE TOURISME. Céline Rostaing-Troux qui avait annoncé ne vouloir assurer qu'un intérim à la présidence de l'OT a indiqué le 30 novembre dernier aux membres du comité de direction qu'elle prolongeait son mandat.

► OFFICE DE TOURISME (BIS). Patricia Valcke a fait son entrée au comité de direction de l'OT le 20 septembre 2013, comme suppléante dans le collège de la société civile. Le comité de direction est donc désormais au complet. Il comprend 13 membres répartis en 2 collèges. Celui des élus compte 7 membres titulaires (Maurice Bozon, Norbert Combet, Maurice Darves-Bornoz, Serge Tardy, Philippe Girard, Gérard Bordon, Pierre-Yves Bonnivard) et 1 membre suppléant (Christian Campillo). Celui de la société civile compte 6 membres titulaires (Martine Ferroud, Sandrine Ramos Camacho, Christophe Favre-Novel, Marcelle Pommier, Paul Long, Céline Rostaing-Troux) et 1 membre suppléant (Patricia Valcke).

► SITE INTERNET. L'OT le reconnaît : le nouveau site créé il y a un an est « encore loin d'être à jour » : problème de liens, de nombreuse « pages inexistantes », manque de synchronisation des pages hiver et été, modification à faire pour faciliter l'accès à l'information, version anglaise quasi vide, etc. Des mises à jour et des modifications sont en cours (que l'OT espère prêtes pour Noël), et l'OT attend que « les membres du comité de direction lui signalent tout ce qui ne va pas ». En retour, « l'OT les tiendra informés des actions entreprises pour remédier à ces dysfonctionnements ».

► CLUB ENFANTS. Le club enfants a ouvert du 8 juillet au 30 août 2013, soit durant 38 jours. Il a accueilli 768 enfants (en majorité de 6 à 12 ans) soit une baisse de fréquentation de 14,2 % par rapport à 2012 (895 enfants accueillis) avec une disparité selon les mois : - 2,8 % en juillet et - 24,7 % en août. Les enfants en provenance de Sainte-Marie-de-Cuines ont été moins nombreux qu'en 2012 (- 22,7 %) (Selon l'OT, cette baisse est peut-être due au fait qu'au printemps dernier de nombreux parents, craignant un manque de places au club, limitées à 32 cet été, se sont tournés vers d'autres structures ou formes d'accueil.) Toutefois les enfants de Sainte-Marie-de-Cuines représentent encore 82,2 % des inscriptions totales, ceux de la vallée du Glandon seulement 17,8 %. Parmi ceux-ci, on a constaté une forte augmentation du nombre des enfants vacanciers de France location et de La Perrière suite à la signature d'une convention avec la CCGV ouvrant la gratuité du club aux enfants de ces vacanciers. Le club enfants a fonctionné cet été avec 3 personnes titulaires du BAFA, et Délicc, l'organisme de tutelle, ne s'est déplacé qu'une seule fois au centre de Saint-Colomban. Le résultat de l'exercice est de - 8 800 euros ; il prend en compte toutes les dépenses (salaire compris sauf les charges).

► WEBCAM. Une nouvelle webcam, dotée d'un angle plus grand, a été acquise pour être installée, l'hiver, sur le front de neige (ce devait être fait pour Noël, mais au 28 décembre ça ne l'était pas...), et, l'été, sur l'aire de loisirs (le transfert étant effectué par les employés de la CCGV). L'ancienne webcam sera installée près de l'OT, en fixe.

ANCIENS COMBATTANTS

11-NOVEMBRE

REPAS DES ANCIENS

Georges Maquet médaillé devant une belle assistance

Est-ce à cause du lancement national des commémorations du début de la Première Guerre mondiale, ou du temps clément après une journée de neige, ou bien plus simplement est-ce à cause du devoir de mémoire, toujours est-il que c'est devant une belle assistance que se sont déroulées les cérémonies du 11-Novembre (presque cent personnes dans les 2 communes alors qu'habituellement la plupart des gens n'assistent qu'à la dernière cérémonie)(1).

Il y avait aussi le corps des sapeurs-pompiers villarins au grand complet (7 personnes et Pierre-Yves Bonnivard, en civil avec les élus villarins) et 3 musiciens de l'Echo des montagnes, dont Gilbert Darves-Blanc du Premier-Villard.



■ De gauche à droite : Maurice Bozon, Pierre-Yves Bonnivard, Gilbert Emieux, Georges Maquet et Maurice Darves-Bornoz.

A Saint-Colomban (10 h 45), c'est le jeune Adrien Pille qui a lu le message de l'association Le Souvenir français avant que 6 enfants de la commune ne déposent des bougies devant le monument aux morts. Puis ce fut le dépôt de la gerbe par Gilbert Emieux, président de l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards, et l'appel aux morts fait conjointement par Patrick Louadoudi et Georges Maquet.

Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, lut ensuite le message du secrétaire d'état aux anciens combattants, Kader Arif, qui rappelait notamment que « la Grande Guerre occupe toujours une place bien particulière dans notre mémoire collective » et que « tous les combattants de ce conflit, dont l'année prochaine marquera le début du centenaire, sont désormais disparus. La Grande Guerre est passée de la mémoire à l'Histoire ». Furent aussi soulignés la première commémoration (1923) et les épisodes de résistance avec des commémorations « interdites » pendant l'Occupation, notamment en 1940 à Paris

et en 1943 à Oyonnax.

A la fin de la cérémonie, le clocher sonna onze heures comme pour rappeler que l'armistice (2) fut signé la 11^e heure du 11^e jour du 11^e mois de 1918 (2).

A Saint-Alban, un quart d'heure plus tard, 7 enfants déposèrent les bougies et Damien Tardy (Planchamp) lut le message du Souvenir français, Emile Quézel-Yoyon et Georges Maquet faisant l'appel aux morts et Emile Quézel-Yoyon déposant la gerbe. Ici, la Marseillaise fut chantée par les enfants accompagnés par quelques personnes de l'assistance.

Maurice Darves-Bornoz, maire de Saint-Alban, lut également le message officiel qui soulignait que « ces quatre années auront amené des bouleversements comme rarement dans notre histoire. Un tournant marqué par la mort de millions d'hommes sur les champs de bataille. Un tournant aussi dans une multitude de domaines : les relations internationales, l'économie, la vie politique et sociale, les arts même. »

Et de conclure en insistant sur le fait que ce conflit « sera l'occasion d'un hommage international à tous ces combattants tombés pour leur pays (...). La transmission à la jeunesse sera ainsi placée au centre des commémorations. »

Au cours des deux cérémonies, Gilbert Emieux a remis la médaille de porte-drapeau à Georges Maquet (Nantchenu) qui officiait depuis 5 ans à ce poste (3).

Compte tenu de l'assistance observée cette année, nul doute que les Villarins seront nombreux à assister aux cinq prochaines commémorations qui marqueront le centenaire de cinq années terribles et déterminantes pour la vie de la nation. Pour rendre hommage aussi à 116 des leurs, morts pour la France (4).

Christophe Mayoux

(1) Les Villarins semblent plus concernés par ces commémorations que la moyenne des Français (qui ne sont que 27% seulement, un quart se déclarant prêt à y participer...).

(2) L'armistice a été signé le 11 novembre 1918 à Rethondes (forêt de Compiègne) et entériné par le traité de Versailles en juillet 1919.

(3) Georges Maquet avait succédé à Armand Cartier-Lange (Premier-Villard).

(4) 1/3 des mobilisés, 7 % de la population...

■ BRÈVES

► CAMPAGNE DE RUSSIE. Dans *Le Courrier des Alpes* du 8 février 1886, on lit : « Jacques Court, en religion Frère Hilarion, de l'ordre des Capucins, décédé récemment à Chambéry, à l'âge de 95 ans, était originaire Saint-Colomban. Frère Hilarion avait fait la campagne de Russie en 1812, et était entré dans l'ordre des Capucins vers 1823. Il reste encore ici un médaillé de Sainte-Hélène, c'est le brave Rostaing, né à Saint-Colomban-des-Villards en 1790. Parti en 1809, Rostaing fut incorporé dans les hussards. Comme Jacques Court, il fit la campagne de Russie. Rostaing est encore vigoureux et ne souffre pas des infirmités qui assiègent l'extrême vieillesse. C'est le dernier survivant en Maurienne, et peut-être en Savoie, des grandes guerres du Premier Empire. »

► SAPEUR-POMPIER. Gilbert Darves-Blanc qui est musicien à l'Echo des montagnes est aussi membre de la Clique départementale des sapeurs-pompiers. Avec eux, il a eu l'honneur de défiler sur les Champs-Elysées et d'aller jouer du clairon devant l'Arc de Triomphe le 14 juin 2013 lors de leur journée nationale. Il a aussi participé à la fanfare de 200 musiciens de la Savoie et de l'Ain qui a clos le Congrès national des sapeurs-pompiers devant le président de la République, à Chambéry, le 12 octobre, après avoir joué devant le ministre de l'intérieur la veille.

Moins de monde mais autant d'ambiance

C'est le 12 octobre que s'est déroulé le repas des anciens de la vallée des Villards. Mais pour être traditionnel, ce repas-là n'en fut pas moins particulier car il était le dernier à être organisé par la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) dans sa configuration actuelle (avec 3 communes : Saint-Colomban, Saint-Alban et Sainte-Marie-de-Cuines), et avant son extension aux 14 communes du canton. Pour l'occasion, quelques convives étaient venus de Cuines pour se joindre aux Villarins.

Avant 2008, et l'arrivée de nouvelles équipes municipales, les 2 communes villarines organisaient ce repas chacune de leur côté. C'est Norbert Combet, tout nouveau président de la CCGV, qui « réunifia » cette journée à la satisfaction générale des participants. Une habitude qu'il sera bien difficile de changer quelle que soit la structure (communes ou Sivom mais probablement pas CCGV à 14) qui prendra en charge ce rendez-vous villarin.

Bien avant midi, les convives ont donc rejoint la salle des fêtes de Saint-Colomban où ce repas était servi par des bénévoles sous l'égide du CCAS de Saint-Colomban. Cette année, 104 personnes étaient présentes (soit beaucoup moins que certaines années où l'on en comptait près de 150...).

Après l'apéritif de circonstance et la remise du traditionnel cadeau (un stylo en

bois à l'effigie de la CCGV cette année), les élus, Pierre-Yves Bonnivard (président de la CCGV), Maurice Bozon (maire de Saint-Colomban), Maurice Darves-Bornoz (maire de Saint-Alban) et Jacqueline Dupenloup (suppléante du conseiller général) firent des discours aux accents de chant du cygne pour la CCGV, dans sa forme actuelle, et de fin d'exercice pour tous ces élus...

Le repas, préparé par l'*Hôtel de la poste*, fut apprécié comme chaque année, avec, après kir framboise et amuse-gueules, une assiette du Sud-Ouest, un suprême de pintade aux châtaignes, fromage blanc ou sec et une assiette de douceur constituée de moelleux au chocolat, de mousse de myrtille, d'un macaron aux fruits de la passion et d'un palet caramel au beurre salé, le tout bien sûr agrémenté de café et de champagne. L'après-midi, animé en musique comme l'an passé par Sylviane Marquis, connut encore un franc succès. En fin d'après-midi, la salle se vidait, mais environ la moitié des convives revinrent en soirée pour la soupe à l'oignon, et les mets proposés (dessert compris) leur offrirent un véritable deuxième repas...

Ce n'est que vers 21 heures que, définitivement, les Villarins encore présents se quittèrent, bien décidés à se retrouver l'an prochain, quels que soient la formule, le lieu et la structure invitante...

Christophe Mayoux

■ BRÈVE

► CHASSE. A Saint-Colomban, au 15 décembre, le tableau de chasse comprenait 56 chamois, 15 chevreuils (pas de femelles, chasse arrêtée le 15 novembre car la population est en baisse), 15 cerfs (dont 5 faons, 3 daguets, 4 biches et 3 mâles), 9 sangliers et 3 coqs de bruyère (plan réalisé). Le 26 octobre dernier la fédération départementale a procédé à un comptage de chamois sur la partie du massif de Belledonne incluse dans le périmètre de l'Association communale de chasse agréée (ACCA) de Saint-Colomban. On a dénombré ce jour-là (la chasse avait été fermée) 520 chamois

soit environ 10 % de plus que lors du précédent comptage (480 en 2008). A Saint-Alban, Hervé Vidal, président de l'ACCA de Saint-Alban, n'a pas répondu à nos demandes de renseignements. Toutefois,

le 30 novembre 2013, sous le Balais, Albert Cartier, Nicolas Routin et Jean Bijasson ont tué un magnifique cerf de 14 cors qui pesait, vidé, 165 kg.



■ De gauche à droite : Michel Routin, Jean Bijasson et Albert Cartier.

■ APPEL A DOCUMENTS

► GRANDE GUERRE. Pour marquer le centenaire du début de la Grande Guerre (en 2014), l'association Les Villards patrimoine et culture souhaiterait rassembler tous les documents (lettres, photographies, journaux intimes, journaux, etc.) que pourraient posséder les familles villarines dans le but de monter une exposition (qui pourrait durer jusqu'en 2018), de publier un livret mis à la disposition du public (dans des conditions encore à déterminer), ou de programmer des conférences sur cette tragédie qui a décimé la vallée des Villards. De son côté, Jacqueline Dupenloup voudrait étudier cette période en privilégiant un autre point de vue : la vie quotidienne des Villarins entre 1914 et 1918, marquée par l'absence des hommes, leur attente, et souvent hélas par l'annonce tragique de leur mort (une trentaine par an...). Pour cela, et en complément des archives communales et départementales, il serait sans doute intéressant de consulter les lettres que les familles villarines envoyait à leurs fils au front et qui auraient été miraculeusement conservées. Tous ceux qui ont des documents peuvent les adresser sous forme numérisée à Christophe Mayoux à l'adresse courriel : c.mayoux@laposte.net ou prendre contact avec lui pour qu'il les numérise le cas échéant.

A la recherche d'un lieu pour entreposer des dons volumineux

Le conseil d'administration (CA) de l'association Les Villards, patrimoine et culture a fait le point de ses activités estivales (12 octobre 2013).

Les conférences n'ont pas attiré le public escompté (93 entrées contre 151 en 2012, 109 en 2011, 89 en 2010 et 130 en 2009). Explications : désintérêt pour une forme un peu académique ? publicité insuffisante ? Peut-être faudrait-il éviter à l'avenir que les réunions du conseil municipal aient lieu le même jour. Néanmoins, l'été prochain, cette activité sera maintenue ; les dates retenues : le 18 et le 25 juillet, le 1^{er} et le 8 août. Ni les sujets, ni les conférenciers ne sont encore choisis.

Les visites de la Maison du patrimoine sont en nette baisse : 208 contre 387 en 2012, 240 en 2011 et 353 en 2010. (Mais cet automne des groupes sont venus, comme la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne avec 8 personnes.) Explications : les animations du 15-Août ont eu lieu au Chef-Lieu ; les participants à « De clochers en clochetons » n'ont pas visité la Maison du patrimoine (comme l'an dernier), etc. Peut-être « faudrait-il faire davantage de publicité (avec l'OT du canton de La Chambre ?) ou inscrire cette activité dans le dépliant des musées de Savoie (mais le coût en est d'environ 200 euros). Il faudrait surtout améliorer la signalétique ». Ont été évoquées « la pose d'un panneau (sur un trépied, près de la Villarinch sculptée, au Chef-Lieu) et d'une pancarte (près de la nouvelle route), et la mise en place d'une signalisation sur le parking de La Pierre en renouvelant une demande faite à la mairie le 13 décembre 2012... ».

L'association a rencontré des difficultés pour assurer les permanences. Exemples : le 25 août, la Maison du patrimoine est restée fermée alors que 8 visiteurs seraient venus ; le 24 juillet, Odette Emieux était seule (5 visiteurs) ; le 7 août, Martine Ferroud était seule également (11 visiteurs). Dorénavant, la Maison du patrimoine sera ouverte 2 jours par semaine (le mercredi, le dimanche et les jours fériés, de 15 h 30 à 18 h 30) avec 2 personnes présentes.

Si l'exposition des costumes est toujours appréciée, celle sur les pâtes Bozon-Verdraz, montée par Stéphanie Chaboud-Crousaz, a connu un beau succès. Bernadette Loschi, auteur d'un livre sur le sujet, l'a trouvée complète, avec des documents qu'elle ne connaissait pas. Pour l'été prochain, Stéphanie Chaboud-Crousaz abordera le thème des ramoneurs qui sera aussi le sujet de la veillée en Belledonne du printemps.

Le CA est ensuite revenu sur la journée villarinche « De clochers en clochetons », sur la labellisation du Tilleul classé « Arbre remarquable de France » (c'est l'association qui a réglé la facture du *Triandou* pour l'apéritif alors qu'il était prévu qu'elle soit prise en charge par la commune...), et sur la fête du col du Glandon où l'association était présente avec Martine Ferroud qui a habillé en costumes traditionnels les 2 femmes qui accompagnaient les deux hommes eux aussi vêtus en costumes d'époque. A propos de cette animation, le CA a décidé de « prendre en charge avec l'association Saint-Col Vallée fleurie – en fait c'est une avance sur l'an prochain – les indemnités de déplacements de Céline Pilon qui n'ont pas été prévues dans le budget » de cette fête...

L'association a effectué différents achats (2 micros, 1 vidéoprojecteur, 1 livre sur Fontcouverte, des gravures d'Estella Canzani, 1 chevalet, etc., pour 1 000 euros environ) et reçu divers dons : de Christian Dompnier (une pièce Napoléon III de 1855 trouvée dans la combe des Roches) ; de Bernard Patillon (des compléments pour l'herbier) ; d'Yves Morel (une carte postale représentant une famille Favre-Trosson devant sa maison à Allevard) ; de la famille Ramel (un youpala et de nombreuses pièces de costumes). (La famille Ramel souhaitait faire un échange pour se reconstruire un costume entier. Ce qui n'est pas possible avec des pièces qui ont été données à l'association. Par contre l'association peut fournir des pièces neuves (cordelle, flat) mais ne possède pas de manches.)

Enfin, l'association a reçu une proposition (à confirmer) de don d'une carriole de colporteur. En attendant de trouver une place, Gilbert Pautasso propose de l'entreposer dans le local des fleurs. Une demande sera faite à la mairie pour que la halle située au sud-ouest de l'OT soit aménagée pour abriter ce type de dons encombrants (chariot, batteuse, tombeau, carriole, etc.).

Après le décès de Jean Garbolino, Jeannette Garbolino a remis à Martine Ferroud (28 avril) une clef USB contenant des documents d'archives que Simone Quézel-Ambrunaz est chargée d'inventorier. Enfin, des fiches sur le patrimoine ont été retournées, mais d'autres sont à venir sur les chambres de bois, les églises, le four Martin-Garin, les monuments aux morts, le reste des chapelles...

[Source : compte rendu de la réunion de Patrimoine et culture du 12 octobre 2013.]

■ APPEL A DOCUMENTS

► VEILLÉE EN BELLEDONNE. Après les histoires d'alpage, histoires de ramoneurs... ! La « veillée en Belledonne » du 8 juin 2013 avait plu... Cette animation était liée à la fête du col du Glandon, mais elle avait son autonomie portée par l'association Espace Belledonne. Elle s'était incluse dans un calendrier d'une dizaine de veillées semblables tenues principalement dans des communes iséroises mais aussi à la Trinité (près de la Rochette) et à Saint-Colomban donc. Pour avoir le label « Belledonne et veillées », il faut répondre à un cahier des charges : la veillée doit se dérouler en 3 temps, un temps « échange », un temps « repas », un temps « artistique ». Le repas doit être vendu prix coûtant par l'association porteuse du projet. En 2014, une nouvelle veillée se dessine à Saint-Colomban, le 14 juin. Pour l'heure, un thème est arrêté : celui des ramoneurs villarins, passés ou actuels... Où allaient-ils, quand partaient et revenaient ces « hirondelles de l'hiver », comment le métier a-t-il évolué ? Le groupe de bénévoles qui, en lien avec l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards, travaillera le thème, est preneur de tout témoignage oral, photographique, ou de tout prêt de matériel pour le jour J... Vous pouvez vous adresser à Jean-Marc Bordas, Gilbert Pautasso ou Jacqueline Dupenloup.

Tandis que l'AFP tarde à redémarrer, la fumière est mise en attente...

Après la mise en place de son bureau (10 août dernier), le conseil syndical de l'Association foncière pastorale intercommunale (AFPI) s'est réuni le 4 octobre pour adopter un certain nombre de documents essentiels à la bonne marche d'une association (budget et compte administratif 2012 et budget 2013). Tout cela avec quelques mois de retard imputables pour l'ex-opposition, aujourd'hui majoritaire, à l'ancien bureau, et, pour l'ex-majorité, aujourd'hui minoritaire, à l'obstruction de l'opposition d'alors qui n'a pas permis durant de longs mois un fonctionnement normal de l'association. Une situation de blocage qui a été débloquée avec le « concours » de l'administration et de la chambre d'agriculture.

Tous les documents présentés ont été adoptés (seul Georges Quézel-Ambrunaz votant contre le budget 2012 – qui, selon lui, a déjà été adopté – et s'abstenant sur le budget 2013).

Ce « passé » étant soldé, le conseil syndical doit maintenant présenter ses objectifs et son programme pour 2014. Une réunion était fixée le 21 novembre, mais elle a été annulée sans explication.

Le conseil syndical de l'AFPI comprend 9 membres dont 6 représentent les propriétaires (soit directement, soit par un mandataire de leur choix qui peut ne pas être propriétaire et donc ne pas être membre de l'AFPI) et 3 représentent les collectivités territoriales qui sont membres de droit de l'association.

Le 10 août le conseil a fait le point sur les titulaires et leurs suppléants. Ainsi sont membres titulaires : Noëlle Noël, (présidente, suppléante : Christiane Quézel-Yoyon), Arlette Lyard (vice-présidente, suppléante : Claudette Darves-Blanc), Janine Chaboud-Crousaz (Régine Bastié), Gilbert Quézel-Ambrunaz (Nicolas Routin), Georges Quézel-Ambrunaz (Gérard Bozon-Verdraz), Patricia Valcke (Joëlle Dufour), Gilberte Girard (commune de Saint-Alban, Serge Tardy), Maurice

Bozon (commune de Saint-Colomban, Georges Favre-Bonté) et Pierre-Yves Bonnivard (CCVG, Christian Campillo).

Le 24 octobre 2013 une réunion a rassemblé à Saint-Colomban les agriculteurs concernés (intéressés ?) par la fumière collective. Étaient présents : Adrien Maurino, Anne-Karine Favre-Bonté, David Pille, le président de la CCG, Pierre-Yves Bonnivard, et Claire Myard, de la chambre d'agriculture Savoie – Mont-Blanc.

L'objectif de la réunion était de valider le règlement intérieur et la convention d'utilisation de la plate-forme, afin de vérifier que le mode de fonctionnement entre agriculteurs était bien compris.

À cours de cette réunion, on a aussi appris qu'à l'occasion de l'extension de la communauté de communes à toutes les communes du canton de La Chambre (effective le 1^{er} janvier 2014), celle-ci allait perdre la compétence agricole qui serait transférée soit aux communes, soit à un syndicat intercommunal à créer. Le projet de la fumière est donc mis en attente jusqu'à cette date et, plus probablement, jusqu'après les élections municipales de mars 2014.

► FRUITIÈRE. Afin d'éviter les files d'attente, notamment les samedis des congés scolaires, depuis les vacances d'hiver 2013, la coopérative laitière de La Chambre propose un service rapide de traitement et de mise à disposition des commandes passées en ligne sur son site Internet avant le mercredi soir (www.coopdelachambre.fr). Les achats sont ensuite à récupérer sans attente dans le magasin de La Chambre. Sont ainsi disponibles le beaufort d'été (16,10 € le kg), la tomme fermière de Savoie (6,50 € les 500 g), le reblochon laitier (6 euros), le reblochon fermier (9,30 €), la raclette savoyarde (10,05 € le kg), etc.

POINT DE VUE

Feu l'Association foncière pastorale ?

Après plusieurs années de « chasse » à la procuration et de campagne acharnée, un groupe d'opposants à l'ancienne direction a pris le pouvoir à l'association foncière pastorale de la vallée des Villards. Pour en faire quoi ?

L'élection du nouveau conseil syndical a eu lieu à l'assemblée générale du 10 juin 2013, après la tenue de deux assemblées générales infructueuses (contestations véhémentes de la liste des propriétaires). Pour des raisons pratiques (indisponibilité de l'un ou de l'autre), l'élection du nouveau bureau s'est effectuée le 10 août. Il a fallu attendre ensuite huit semaines pour la réunion suivante du conseil. N'y avait-il aucun problème urgent ? A l'ordre du jour figurait pourtant l'adoption du budget 2013, et, très curieusement, du budget 2012, pourtant voté le 3 mars 2012 par l'ancien conseil (la nouvelle direction prétendant qu'il n'avait pas été voté, alors que Madame Noël, la présidente actuelle, était présente à cette réunion !) ; par contre, n'y figuraient ni les travaux de l'automne 2013 (alors qu'un projet était prêt et que la

communauté de communes de la vallée du Glandon avait affecté 20 000 euros à ces travaux), ni la convention de passage pour l'accès au plateau du Bessy (et que, sans cette convention, les engins agricoles ne pourront plus y accéder !) (*).

Depuis, nous avons reçu une convocation pour une réunion le jeudi 21 novembre à 14 heures (pour être sûr de l'absence de certains syndics ?), réunion d'ailleurs annulée et reportée à « une date ultérieure ».

Le bilan actuel de la nouvelle présidence se résume donc à 20 000 euros de travaux perdus, un accès compromis pour l'entretien des terrains du plateau du Bessy, un budget 2012 voté deux fois, le nouveau étant différent du premier (la préfecture choisira lequel ?).

Une question se pose : quel avenir pour l'AFP ?

Georges Quézel-Ambrunaz

(*) Questionnée sur ces deux points, la présidente a prétendu le manque de temps (!) ou le projet de convention mal fait (pourtant émanant d'un notaire...).

LA VIE PAROISSIALE

Une réorganisation en cours...

Suite aux départs en retraite des pères Durieux (*) et Buisson, la vie paroissiale cantonale se réorganise autour de la paroisse Sainte-Madeleine de La Chambre qui regroupe les paroisses des 14 communes du canton de La Chambre ; avec l'arrivée probable d'un nouveau curé, le père André Singa. Âgé de 49 ans et originaire de Centrafrique (diocèse de Bossangoa), le père André Singa y était responsable, entre autres, du Secours catholique local (une des 198 sections de Caritas International).

Prêtre *Fidei donum* (*), il a demandé à son évêque de vivre un temps dans une paroisse française. Mgr Ballot l'a accueilli en Savoie où il est arrivé en septembre dernier. Il a passé ensuite quelques semaines à la Maison diocésaine de Chambéry avant de rejoindre la Maurienne où il est en relation quotidienne et amicale avec des prêtres de Saint-Jean-de-Maurienne.

Le père Singa, s'il vient dans le canton, devrait résider au presbytère de

voles pour répondre à diverses demandes. Enfin, si des paroisses du canton, comme celles des Villards, souhaitent une messe pour une occasion particulière ou même une célébration périodique, elles devront en faire la demande expressément.

D'ores et déjà, des messes sont programmées à 18 heures le mardi 7 janvier à Sainte-Marie-de-Cuines, les mardis 28 janvier et 11 février (17 h 30) à Saint-Rémy-de-Maurienne, et le mardi 4 février à La Chapelle.

En attendant l'organisation définitive que pourrait mettre en place le père Singa, deux messes hebdomadaires auront lieu dans le canton, tous les dimanches, à 10 heures, à l'église de La Chambre, et tous les jeudis à 18 h 30 toujours à la Chambre, à la Maison paroissiale.

La messe des familles continuera à être programmée une fois par trimestre. Les enfants sont préparés à cette célébration au cours de la journée avec les catéchistes puis participent avec les chants appris au catéchisme. Cette messe est identique à celle des autres dimanches et accueille naturellement tous les paroissiens.

Enfin, à la maison de retraite de La Chambre (EHPAD), c'est le père Durieux qui, avec l'accord de Mgr Ballot, viendra célébrer la messe le dernier jeudi de chaque mois à 16 heures. Cette messe est également ouverte à tout le monde, que l'on ait ou non une personne de sa famille résidant à l'EHPAD. Comme tous les prêtres à la retraite (en Maurienne, ils sont suivis aussi par une équipe de laïcs bénévoles : Bénédicte Gros et Alfred Goré), le père Durieux reste à la disposition de l'évêque et du père Euler (2) en cas de besoin occasionnel.

Pour les baptêmes, les mariages et les décès, les célébrations, les cérémonies d'adieu ou les sépultures sont célébrées par des laïques agréés (au nombre de quatre sur la paroisse, secondés par une ou deux autres personnes). Le père Singa devrait s'intégrer petit à petit aux célébrations de sépultures après le mois de février. Quant aux mariages et baptêmes, qui sont des sacrements, seuls les prêtres et diacres (1 diacre sur la paroisse) peuvent les célébrer.

Christophe Mayoux

(*) Le père Durieux est âgé de 79 ans et non de 75, comme nous l'avons indiqué par erreur dans *Le Petit Villarin* numéro 164 (juin 2013). (1) *Fidei donum* est le titre de l'encyclique du Pape Pie XII datée du 21 avril 1957 qui invite les évêques à porter avec lui « *le souci de la mission universelle de l'Eglise* », non seulement par la prière et l'entraide, mais aussi en mettant certains de leurs prêtres et fidèles à la disposition de diocèses d'autres continents. Les prêtres ainsi en mission restent cependant attachés à leur diocèse d'origine où ils reviennent à la fin de leur mission. Par extension, on les appelle aussi des prêtres *Fidei donum*.

(2) Mgr Ballot, évêque de Savoie, est secondé pour les 3 diocèses de Savoie (Chambéry, Maurienne, Tarentaise) par le père Viale qui est vicaire général (prêtre désigné par l'évêque pour l'épauler dans ses responsabilités). Il est également aidé par des vicaires épiscopaux qui prennent en charge des domaines particuliers (enseignement, chantier paroissial, formation, affaires juridiques, mariages...) ou un secteur territorial. Ainsi, le père Euler est vicaire épiscopal pour le diocèse de Maurienne ; c'est lui qui a la responsabilité de tous les prêtres de Maurienne, en activité ou à la retraite. (Il existe aussi des vicaires nommés par l'évêque pour assister les curés dans une paroisse.)



■ La Chapelle du Premier-Villard.

Saint-Rémy-de-Maurienne qui doit auparavant être remis aux normes (électricité et chauffage notamment) en partenariat avec la commune de Saint-Rémy, propriétaire des lieux. Des discussions dans ce sens seraient en cours. Le presbytère de Saint-Etienne-de-Cuines, ancienne résidence du curé de la paroisse Yves Durieux, étant propriété communale, abrite aujourd'hui les activités locales de l'association les Restos du cœur.

En attendant sa prise de fonction (mais rien n'est encore définitif), le père Singa va « accompagner » la paroisse Sainte-Madeleine de La Chambre à partir de janvier 2014. Il ne se décidera qu'après avoir pris en considération tous les éléments de l'organisation quotidienne de cette paroisse (messes, sépultures, baptêmes, etc., mais aussi son lieu de résidence).

La vie paroissiale est concentrée dans la maison paroissiale de La Chambre, point central du canton (qui n'est pas un presbytère puisque aucun prêtre n'y réside) ; elle est actuellement occupée par 3 religieuses de l'ordre de Saint-Joseph et les laïcs qui se retrouvent pour des réunions de l'animation pastorale, le catéchisme, l'accueil des personnes qui demandent des renseignements pour les sacrements, pour les messes, etc. Un accueil a lieu tous les jeudis de 9 h 30 à 11 h 30 durant l'année scolaire. Un répondeur téléphonique (04-79-05-35-77) est relevé chaque jour par des béné-

■ ON ÉCRIT AU « PETIT VILLARIN »

• Céline Pilon a réagi, avec raison, aux éléments qui la présentaient dans les premières lignes de l'article « L'expo qu'on put... à peine voir ! » (*Le Petit Villarin* numéro 165, septembre 2013). Elle précise qu'elle n'est pas diplômée de « *design global* » (diplôme de la filière « *arts appliqués* ») et qu'elle ne travaille pas « *au service d'associations travaillant à la sauvegarde de l'environnement* ». Elle est architecte, diplômée de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Grenoble. Après avoir travaillé au Parc national des Ecrins en tant que chargée de missions, puis à l'Ecole d'architecture de Grenoble dans l'équipe de recherche « *architecture, paysage, montagne* », elle crée avec sa soeur, également architecte, une agence d'architecture. (Elle souligne aussi que c'est bien toute la saison d'estive qu'elle consacre au métier de bergerie.) D'où vient l'erreur ?

C'est qu'il existe une autre Céline Pilon, qui présente dans son site Internet le profil professionnel décrit dans l'article fautif. S'il y a eu erreur, c'est que l'attachement au bénivolat, le respect de l'environnement dont témoigne cette jeune femme diplômée de « *design global* », correspondent aux valeurs dont « notre » Cécile Pilon a fait preuve en œuvrant bénévolement et d'arrache-pied à l'exposition sur le col du Glandon, présentée lors de la fête l'Echo des Montagnes. Qu'elle veuille donc bien nous pardonner la méprise, guidée par l'estime que son travail inspire.

• Dans le compte rendu de la réunion publique d'information des élus de Saint-Colomban (*Le Petit Villarin* numéro 165, septembre 2013), Maurice Bozon avait indiqué que la cession à Sérgolène Coin, conseillère municipale, dans le cadre d'un échange, d'une partie du parking communal de Lachal, « *répond à une demande (...) comme on l'a fait auparavant* ». Nous avions alors précisé dans un renvoi en bas de page que cette allusion faisait référence à un échange intervenu en 2005 entre la mairie et Alain Rostaing qui était alors lui-même conseiller municipal. Par ailleurs, Maurice Bozon avait complété sa réponse en affirmant que la commune n'avait « *rien à gagner dans cette opération* ».

Alain Rostaing, qui nous reproche d'avoir mentionné son nom, tient à préciser : « *Effectivement, lors d'une réunion du conseil municipal le 29 juillet 2005, alors conseiller municipal, j'ai procédé à un échange de terrain avec la commune mais il s'agissait de communaux cultifs dont j'avais la jouissance héréditaire, 107 m² environ au Tépey sur lesquels étaient implantés d'anciens chalets d'alpage dont j'ai hérités ; en contrepartie j'ai cédé 240 m² au lieu dit La Pierre du verre dont la commune est propriétaire en bien propre. (...) Donc la commune a été gagnante.* » Il indique également que le 27 avril 2005, Sérgolène Coin avait déjà adressé au conseil municipal de l'époque, dont il faisait partie, une demande pour acquérir ou échanger la moitié du parking communal de Lachal. Et que le 13 mai 2005, le conseil avait décidé de « *ne pas donner suite à cette demande car ce terrain a été exproprié pour créer un parking et ne peut donc être revendu ni échangé* ». Alain Rostaing conclut : « *Et donc, quand le maire dit (NDLR : dans son intervention publique) que cet échange avait été accepté par la municipalité précédente il s'agit d'un gros mensonge* ».

Dans sa correspondance, Alain Rostaing écrit aussi : « *A propos des pénalités, le maire n'a jamais donné un total entre 2008 et 2013, mais égrené les sommes année par année : le total est plus près de 2 millions d'euros que de 1,578 million d'euros.* » Mais

il n'a pas été écrit, dans le compte rendu de la réunion publique d'information que nous avons publié, que ce total avait été donné par le maire. Calculé par nous, il correspond très exactement aux sommes que Maurice Bozon a détaillées dans son intervention et que nous n'avons pas données dans l'article par manque de place. Les voici : en 2008 : 385 000 euros ; en 2009 : 385 000 euros ; en 2010 : 192 000 euros ; en 2011 : 0 euro ; en 2012 : 2 fois 192 000 euros ; en 2013 : 232 000 euros. Le total fait bien 1,578 million d'euros. Ces pénalités, inscrites dans la convention de délégation de service public signée avec la Satvac (M. Gaston Maulin) en 1998, par l'équipe de Maurice Bozon, et confirmée en 2005 par celle de René Mugnier (suite au protocole transactionnel établi par Jacques Maurino), sont l'objet d'un débat récurrent qui ne va manquer de prendre de l'ampleur dans les semaines qui viennent... Pour que les discussions soient éclairantes, il faudrait qu'elles s'appuient sur des données incontestables. De ce point de vue, un tableau récapitulant depuis 1998, année après année, les sommes dues (et leur mode de calcul) ainsi que les sommes versées, paraît indispensable.

• Philippe Mouterde nous a envoyé le texte suivant :

« *Que cherche notre vallée ? Pour qui vient à Saint-Colomban à l'occasion des vacances de la Toussaint, pour se reposer ou pour fleurir des tombes, il ne rencontre que le désert. L'église, bien sûr est fermée. Si on veut recharger son portable, cela n'est pas possible au café du Sembuis où Marie-Louise Girard vous renvoie à la Poste. A la Poste, impossible si vous avez Orange ou SFR, il n'y a que la Poste. Si vous désirez prendre une fondue ou une raclette, vous frappez chez Maurice Bozon : c'est fermé, de même à l'Hôtel de la poste et également au Triandou ; vous en êtes réduit au pique-nique ou au sandwich. Oui mais encore faut-il avoir du pain ! La boulangerie est fermée et il faut avoir retenu si on veut en avoir au dépôt de pain que tient l'Hôtel de la poste. Notre vallée est devenue un désert, se replie sur elle-même, ne cherche plus à assurer les services essentiels. C'est la mort à brève échéance.* »

En publiant ce texte, nous allons encore nous attirer la réprobation de ceux qui nous accusent de « badigeonner » la réalité villarinchane au « pot de peinture noire » à longueur de colonnes. Et qui trouveront là une preuve supplémentaire de ce qu'ils avancent. Mais qu'y pouvons-nous ? Les faits sont têtus : de toute part nous « remontent » des comportements inappropriés de toute nature, concrets, avérés et récurrents. Alors quoi : faut-il les nier ou – pire – les taire ? Cet été, une Villarinchane, revenue au pays après plusieurs années d'absence, a été sidérée de constater à quel point les relations humaines, quand elles existaient..., étaient tendues, vite polluées par des querelles dans lesquelles on voudrait embrigner tout un chacun... « *Qui n'est pas avec eux, est contre eux.* » Sans parler de l'accueil qui hésite entre l'indifférence et l'exaspération...

Il semble que l'office de tourisme ait pris conscience de ce problème et veuille entreprendre, courageusement, et pour ce qui le concerne, une démarche visant à améliorer ses services pour jouer un rôle plus efficace dans le développement du tourisme aux Villards (*lire page 4*). Un exemple à suivre, tout comme l'est le remarquable engagement, malgré les difficultés, de nombre de bénévoles qui ne ménagent pas leurs efforts pour mettre en valeur les atouts d'un pays qu'ils aiment.

« Il n'existe pas en Savoie de commune où le vol soit une profession »

Il y a une quarantaine d'années, en consultant le Registre de l'état des âmes de Saint-Colomban, nous avions relevé dans la colonne « observations », deux ou trois remarques ainsi libellées : « *En prison pour avoir pratiqué l'art de la nage.* » ; « *En prison comme son frère pour avoir nagé, comme son frère.* » ; etc.

Que pouvaient bien signifier ces notations ? Ne trouvant sur le coup aucune explication, nous avons oublié cette énigme jusqu'au jour où, il y quatre ou cinq ans, nous avons découvert dans un vieux journal cette infor-

mation : « *Par décret du 15 de ce mois, le sieur Frasson-Botton Louis, maire de Saint-Colomban-des-Villards, canton de Chambéry, a été révoqué de ses fonctions. Nous ne connaissons pas encore exactement le motif de cette révocation attribuée à l'attitude fâcheuse du maire dans le procès des nageurs.* » (*Le Patriote Savoien*, 23 avril 1875).

Cette nouvelle référence à la « nage » ne pouvait pas être fortuite. Elle donnait aussi une indication : si le maire de la commune de Saint-Colomban avait été « révo-

qué » (une sanction administrative lourde) et si on soulignait son « attitude fâcheuse » au cours d'un procès, c'était qu'il avait dû – très probablement – participé à des faits divers graves relevant de la justice.

Nous avons alors dépouillé méthodiquement la presse locale de l'époque... Et voici les exploits de la Société des nageurs tels que différents journaux les relatent en se copiant largement les uns les autres, mais en ajoutant parfois quelques détails qui permettent de mieux comprendre l'ampleur de cette ténébreuse affaire.

L'affaire démarre en 1875.

► LE JOURNAL DE LA SAVOIE

27 JANVIER 1875

Samedi dernier, 23 janvier, l'affaire dite des nageurs de Saint-Colomban-des-Villards, qui a occupé la Cour d'appel de Chambéry pendant de longues et nombreuses audiences, s'est terminée par un arrêt qui, déclarant dix prévenus sur onze coupables du délit d'escroquerie, et tous de celui de banqueroute simple, les a condamnés à des peines qui varient entre six ans et un an et un jour d'emprisonnement. La Cour s'est montrée sévère, mais c'était justice ; car il était temps de mettre fin à ce brigandage civilisé, organisé par des habitants de Saint-Colomban-des-Villards, qui, bravant l'impunité par leurs machinations avisées et alimentant leur audace dans leurs courses vagabondes de marchands forains, étaient venus jeter un démenti odieux à l'antique renom de probité de la Savoie. Puisse cet exemple faire réfléchir sérieusement et ramener à de meilleurs sentiments ceux de cette commune que la justice n'a pas encore pu atteindre. L'arrêt qui a puni si justement ces onze individus est appelé à devenir un monument de jurisprudence, soit en matière d'escroquerie, soit surtout en ce qui concerne la peine de la récidive, qui y est traitée avec une lumineuse logique. Cet arrêt a décidé qu'un habitant de la Savoie, condamné, avant l'annexion, par un tribunal français, à une peine qui entraîne celle de la récidive dans le cas d'une nouvelle condamnation, ne peut pas, par le seul fait de l'annexion, être considéré comme récidiviste, parce que les lois de son pays, qui, avant la réunion de la Savoie à la France, le protégeaient contre cette atteinte, doivent, en vertu du principe de la non-rétroactivité, lui continuer cette protection. S'il en était autrement, ce serait aggraver la position de cet individu. C'est, du reste, ce qui a été consacré par la jurisprudence en matière civile. A plus forte raison, il doit en être de même en matière pénale.

► LE COURRIER DES ALPES

28 JANVIER 1875

La chambre des appels correctionnels a prononcé, samedi dernier, son arrêt dans l'affaire dite des nageurs ; les onze prévenus, tous habitants de Saint-Colomban-des-Villards, exerçaient une industrie que l'arrêt a qualifiée de brigandage civilisé. Ils achetaient du vin dans le midi, en se faisant passer pour négociants, payaient la première livraison ; puis, à la seconde, ils disparaissaient – d'où l'épithète de nageurs – et les vendeurs se trouvaient en face d'insolubles, ou de situations si enchevêtrées que les poursuites devenaient impossibles. Les faits retenus comme

délitueux sont ceux de banqueroute et d'escroquerie. Tous les prévenus ont été condamnés et les peines qui varient de un an et un jour à six ans d'emprisonnement, sans préjudice des peines accessoires. L'affaire doit, dit-on, être portée en cassation à propos d'une délicate question de récidive.

► L'IMPARTIAL DAUPHINOIS

29 JANVIER 1875

Samedi dernier dit le *Journal de la Savoie*, l'affaire dite des nageurs de Saint-Colomban, qui a occupé la Cour d'appel de Chambéry (chambre des appels correctionnels) pendant de longues et nombreuses audience, s'est terminée par un arrêt qui, déclarant dix prévenus sur onze coupables du délit d'escroquerie, et tous, de celui de banqueroute simple, les a condamnés à des peines qui varient entre six ans et un an et un jour d'emprisonnement. La Cour s'est montrée sévère, mais c'était justice ; car il était temps de mettre fin à ce brigandage civilisé, organisé par des habitants de Saint-Colomban-des-Villards, qui, bravant l'impunité de leurs machinations avisées et alimentant leur audace dans leurs courses vagabondes de marchands forains, étaient venus jeter un démenti odieux à l'antique renom de probité de la Savoie. Puisse cet exemple faire réfléchir sérieusement et ramener à de meilleurs sentiments ceux de cette commune que la justice n'a pas encore pu atteindre.

Cette dernière phrase (« *Puisse cet exemple faire réfléchir sérieusement et ramener à de meilleurs sentiments ceux de cette commune que la justice n'a pas encore pu atteindre.* ») laissait supposer que la bande n'avait pas été démantelée... Et en effet, 7 ans plus tard...

► LE JOURNAL DE L'AIN

10 FÉVRIER 1882

Un sieur Martin-Rosset, marchand ambulant, est prévenu de différents vols commis en compagnie de deux de ses frères, et de ses cousins les frères Tronel. Tous sont assignés pour cette audience, mais un seul comparaît qui demande le renvoi du jugement à quinzaine pour faire entendre son avocat. Le renvoi lui est accordé. On procède néanmoins à l'audition des témoins. Un négociant, un propriétaire de Bourg et deux négociants de Lyon viennent raconter au Tribunal les vols et abus de confiance dont ils ont été victimes. Le prévenu présent paraît être étranger pour la plupart de ces vols sans cependant être complètement innocent. A l'audience de quinzaine, d'autres témoins seront entendus pour fournir de plus amples renseignements au tribunal.

► LE JOURNAL DE L'AIN

24 FÉVRIER 1882

Suite de l'affaire Martin-Rosset-Tronel et Cie. Trois nouveaux négociants de Lyon font connaître les escroqueries dont ils ont été les victimes de la part de cette bande de filous dont le repaire est Saint-Colomban-des-Villards (Savoie). Une description de cette commune et des mœurs de ses habitants intéressera certainement nos lecteurs.

La commune de Saint-Colomban-des-Villards a 1 500 âmes ; elle est située sur la frontière extrême de la France ; de l'autre côté, c'est l'Italie. La majorité des habitants mâles ont formé entre eux une association de voleurs à laquelle ils ont donné le nom de Société des nageurs. Pendant 6 mois de l'année, ils s'en vont « nager » dans les pays voisins. Martin-Rosset Pierre-Benjamin, un des prévenus, qui fait défaut, paraît être le chef de l'association. Ce dernier se présentait en compagnie de six ou sept compagnons dans les grandes maisons de commerce de Lyon, faisant chacun un ou deux achats de 100 à 150 francs qu'ils payaient comptant sur facture. La troisième fois, ils faisaient une commande de 7 ou 8 000 francs et priaient qu'on leur laissât un délai de 60 jours pour le paiement, ce qui était facilement accordé. Ils donnaient des adresses fantaisistes, et, naturellement, à l'échéance, les traites retournaient toujours impayées aux commerçants.

Une chose incroyable, si elle n'était démontrée par l'instruction de cette affaire, c'est que le maire de Saint-Colomban-des-Villards est le général en chef de cette bande de voleurs. Nous n'insistons pas sur ce détail. Une brigade de gendarmerie a été créée exclusivement pour ce nid d'honnêtes habitants. Les huissiers du pays ont leur portefeuille bourré d'assignations qu'ils ne peuvent lancer : ils seraient assommés.

La situation topographique de Saint-Colomban-des-Villards est du reste très favorable au métier de ses habitants. Saint-Colomban est situé au-dessus d'une haute montagne. Lorsque les nageurs rentrent au pays et qu'ils se savent poursuivis par les gendarmes, ils se cachent dans des endroits accessibles à eux seuls. Ou bien encore passent la frontière lorsque les gendarmes français les poursuivent et reviennent en France lorsque la police italienne les poursuit à son tour. Le vol est un vice héritaire de cette commune. Les trois prévenus dont a à s'occuper le Tribunal ont ruiné complètement de petits commerçants de Lyon et escroqué des centaines de mille francs à d'autres négociants.

Martin-Rosset Pierre-Benjamin et Tronel qui font défaut sont condamnés chacun à cinq ans de prison et 3 000

francs d'amende. Martin-Rosset, Emmanuel, présent, qui paraît le moins coupable de tous, est seulement condamné à deux ans de prison et 500 francs d'amende.

► LE COURRIER DES ALPES

28 FÉVRIER 1882

Dans l'audience du 22 février, le tribunal correctionnel de Bourg a condamné trois individus habitant Saint-Colomban-des-Villards (Savoie) et auteurs de plusieurs escroqueries au préjudice de négociants lyonnais. Ces malfaiteurs, les nommés Martin-Rosset Benjamin, Tronel Emmanuel et Martin-Rosset Emmanuel, agissaient de concert pour opérer leurs vols. Martin-Rosset Benjamin paraissait être le chef de la bande. Il se présentait en compagnie de six ou sept compagnons dans les grandes maisons de commerce de Lyon, faisant chacun un ou deux achats de 100 à 150 francs qu'ils payaient comptant sur facture. La troisième fois, ils faisaient une commande de 7 à 8 000 francs et demandaient un délai de 60 jours pour le paiement, ce qui leur était facilement accordé. Ils donnaient des adresses fantaisistes et, naturellement, à l'échéance, les traites revenaient impayées. Les trois prévenus traduits devant le tribunal de Bourg ont ainsi ruiné complètement des petits commerçants de Lyon et escroqué des centaines de mille francs à d'autres négociants.

A en croire *Le Journal de l'Ain*, l'instruction de cette affaire aurait amené les plus tristes révélations sur la moralité des paysans qui habitent la commune de Saint-Colomban-des-Villards. Ces faits ont été grossis, et la population de notre frontière ne mérite pas la mauvaise réputation que lui a faite à Bourg le procès dont *Le Journal de l'Ain* nous rapporte le compte-rendu. Il n'existe pas en Savoie de commune où le vol soit une profession. Les faits dont parle notre confrère de Bourg ne suffiront pas à détruire le renom de probité qu'ont toujours eu les habitants de nos montagnes.

En rapportant à ses lecteurs cet article du *Courrier des Alpes*, *Le Journal de l'Ain* se justifie ainsi :

► LE JOURNAL DE L'AIN

1^{er} MARS 1882

(...) Nous ferons observer à notre confrère de Chambéry que nous n'avons fait que reproduire ce qui s'est dit à l'audience par les témoins et les magistrats eux-mêmes. Les autres journaux de Bourg en ont fait autant, mais, comme nous, bien entendu, sans avoir l'intention de mettre en cause l'honnêteté de toutes les populations savoyennes.

DOCUMENTS

Relation d'un cas remarquable d'hystérie cataleptique

Voici un texte singulier publié en 1836 dans l'*Encyclographie des sciences médicales*, un bulletin médical belge édité à Bruxelles. Il est intitulé : « Relation d'un cas remarquable d'hystérie cataleptique ». Son auteur, Antoine Mottard, fondera, le 3 janvier 1856, la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne et sera maire de Saint-Jean-de-Maurienne de 1862 à 1865. En 1836, Antoine Mottard est docteur dans cette ville. Une jeune fille de Saint-Alban, Jeanny Bornoz (probablement Darves-Bornoz) vient le consulter. Elle a 12 ans et souffre de troubles psychiques.

Jean-Michel Darves-Bornoz, psychiatre, psychanalyste de la Société psychanalytique de Paris, docteur en psychopathologie et neurobiologie, à qui nous avons fait lire ce document, présente ce texte ainsi : « Quand on parle de manifestations psychiques, les humains en général se sentent mal à l'aise. C'est l'appréhension de devenir autre, « comme si c'était contagieux ». La raison écarte ces peurs. L'observation médico-psychologique republiée ici (Mottard 1836) est magnifique, ne serait-ce que

Bornoz Jeanny, de Saint-Alban-des-Villards, province de Maurienne (Savoie), âgée de 12 ans, mendiait en France avec son frère, âgé de 8 ans, pendant l'hiver de 1835 à 1836.

Ayant perdu son père à Valence, seule, à la fin de novembre, elle va le chercher dans les endroits où il avait coutume d'aller travailler. Ne le trouvant nulle part, épaisse de fatigue, elle demande un réduit pour s'abriter pendant la nuit. On la conduit dans une étable déserte, sans porte ni fenêtres, pas même de la paille pour se coucher, ni de couvertures pour se mettre à l'abri du froid. Là, elle se met à genoux pour prier ; tout à coup elle entend un bruit violent dans la pièce supérieure. Elle se sent, dit-elle, tirée par sa robe ; elle veut faire le signe de la croix, mais ne peut remuer son bras. Elle éprouve un sentiment de constriction au larynx, à la nuque, puis à l'épigastre. Elle est saisie par un mal de tête insupportable et tombe évanouie.

À ses cris, on accourt, on la transporte dans un appartement chaud, et les soins empressés qu'on lui prodigue la rappellent à la vie. Elle reste un jour chez ses bienfaiteurs et y prend le mal que je décrirai ci-après, tel qu'elle me l'a raconté et que je l'ai vu maintes fois. Elle remercie ses hôtes, revient à Montélimar prendre son frère, et tous deux pleurant la disparition de leur père, s'acheminent tristement vers la patrie où ils arrivent vers la fin de décembre. Pendant ce tra-

jet si long et si pénible, elle subit plusieurs accès.

Elle passe le mois de janvier à Saint-Alban, et se rend au commencement de février à Saint-Jean, chef-lieu de la province, avec sa sœur, âgée de 14 ans, qui lui sert de protectrice et de guide. Un pharmacien de la ville les recueille et les loge dans une bonne étable ; il leur fait monter un lit et les garde le reste de l'hiver. Pendant le mois de février elle avait deux accès par jour. Le pharmacien lui donne une potion vermifuge qui lui fait rendre plusieurs vers. Cette médication lui procure huit jours de relâche ; les accès reparaissent, et la même potion semble les exaspérer. On l'abandonne ; et je la vois pour la première fois le 6 mars.

Elle n'avait point d'accès ce jour-là, ce qui me laissait la faculté de l'examiner soigneusement et de l'interroger. Son visage est semblable à celui d'un aliené dans ses moments de calme. Pouls, 110. Sa conversation est très suivie, mais interrompue par des rires sardoniques. Sa stature est de quatre pieds, deux pouces ; le teint clair ; le corps maigre, mais bien fait. Elle est vive, gaie, douée d'une mémoire heureuse. Elle est d'un caractère doux, aimant ; elle affectionne d'une manière toute particulière la demoiselle aînée de la famille, qui lui a charitalement donné asile ; elle l'appelle ma L., ma bonne mère. Elle est d'une grande sensibilité ; la moindre crainte, le

parce qu'elle précède largement des observations du même ordre mais d'auteurs plus célèbres (Paul Briquet 1859 ; Pierre Janet 1889 ; Sigmund Freud 1892). Il s'agit de troubles autrefois dénommés « hystériques » terme qu'on n'emploie plus du fait de son caractère aujourd'hui désobligeant. Il y existe une intrication de souffrances psychiques et physiques dites dissociatives. Pour l'essentiel il s'agit de conséquences de traumatismes psychiques. La petite Jeanny Bornoz, comme vous allez le voir, ne manquait pas d'expériences d'horreur pour ses 12 ans. L'hystérie dissociative est bien moins comme on l'entend une maladie « d'éthérés », que de traumatisés majeurs : pas un seul rescapé des camps de concentration nazis ne fut exempt de manifestations physiques psychogènes. L'observation nous apprend aussi qu'à partir de son retour à Saint-Alban-des-Villards, sa dissociation a été maternée en quelque sorte d'une manière positive pour sa santé. Notre région aurait mis en place pour Jeanny à la fois l'observation clinique et l'intervention thérapeutique. De quoi être fier !

plus petit reproche, la font tomber évanouie.

Enfin, après ce que je viens de dire et que j'ai cru indispensable, j'entre dans le détail des symptômes de cette maladie extraordinaire. Au milieu d'une conversation animée, enjouée, d'un amusement, livrée à un travail ou même immobile spectatrice de ce qui se passe autour d'elle, elle commence à bâiller ; son aspect prend une teinte particulière ; elle soupire, chancelle, perd ses forces, ne sait plus ce qu'elle veut, ce qu'elle fait ; accuse des douleurs aux jambes, à la nuque, enfin à l'épigastre ; agite son bras droit sur sa tête, comme un postillon faisant claquer son fouet. Elle délire, et, si elle a mangé depuis peu, il lui survient des nausées, des vomissements de mucosités d'abord, ensuite de matières plus ou moins digérées. Elle vacille, tombe, s'assoupit et cherche à se relever, puis retombe encore et s'assoupit de nouveau, tend ses membres qui deviennent d'une raideur tétanique, grince des dents, pousse un soupir et se lève avec vivacité, s'agitte en tous sens ; ses forces et sa dextérité deviennent prodigieuses en s'agitant. Elle court, s'élançe, bondit, saute, monte, grimpe, descend avec une surprenante adresse, une étonnante agilité ; elle danse sur une table, sur un bâton placé transversalement, sur le dossier d'une chaise, sur les épaules, sur la tête d'un homme, et ne perd presque jamais l'équilibre. Le pouls bat 180, son œil est fixe, le regard farouche, la pupille dilatée. Elle ne connaît personne, n'entend plus rien, elle voit, mais n'observe pas ; elle est insensible aux piqûres, au feu même ; elle frappe, se heurte et ne se plaint pas. Elle a souvent soif et crie : « A boire, sœur », elle saisit la coupe, boit d'une manière convulsive, et, semblable à l'hydrophobe, elle rejette cette coupe avec horreur. Elle se repose quelques minutes et recommence, puis elle caresse, rit, aboie, se mord et recommence encore. Quelquefois elle se jette à terre, frappe alternativement des bras et des jambes ; son corps s'arque tantôt devant, tantôt derrière ; d'autres fois ces mouvements ne se font que d'un côté, l'autre semblant paralysé. Le mal cède graduellement ; elle tombe affaiblie mais ne sue pas malgré ce travail et l'extrême chaleur de l'étable ; elle soupire, étend les bras, demande à boire, à se coucher. Son sommeil est troublé par intervalles, il lui semble, dit-elle, « avoir au gosier un corps qu'elle ne peut avaler » ; elle est agitée par des soubresauts, des mouvements convulsifs qui se calment, et après une heure tout est fini. Le pouls bat 120 ; à son réveil elle éprouve un peu de fatigue qui disparaît bientôt pour faire place à la parfaite tranquillité de ses

sens. Ses attaques sont irrégulières : tantôt deux par jour, tantôt une, et c'est l'ordinaire ; quelquefois les accès ne reviennent que tous les jours ; d'autres fois ils laissent un intervalle de huit jours, sans que rien puisse expliquer ces irrégularités. La durée moyenne des accès est d'une heure. Mais, ce qui m'a le plus surpris, c'est de pouvoir lui faire venir l'attaque et de la faire disparaître à volonté. De légères frictions pratiquées sur l'épigastre pendant une ou deux minutes suffisent pour l'endormir (*lire ci-dessous*) pendant deux ou trois autres minutes, et tout se suivait comme il a été dit. Les mêmes frictions, exercées pendant trois ou quatre minutes, le lui faisaient cesser ; alors, ce que j'appellerais sa convalescence, était plus pénible, plus longue. Elle se portait bien, mangeait de bon appétit, et ne se plaignait que d'une douleur légère à la nuque, plus forte au ventricule, suivie de rôts qui la soulageaient.

Je voulais tenter sa guérison. Le pharmacien lui fournissait gratuitement les remèdes ; rien n'aurait manqué à cette malheureuse ; mais une tante ignare s'y opposa constamment et la fit partir.

Je viens d'apprendre qu'un médecin, à Lyon, a eu le bonheur de la guérir. Cette cure est une gloire que j'enviais. S'il lit cet article, je le prie de se servir de votre journal pour faire connaître ses observations et son traitement.

Antoine Mottard

Pendant le cours de mes études à Turin, j'eus occasion d'observer un somnambule. Tous les médecins de cette capitale l'ont vu comme moi. Il resta un jour et une nuit dans ma pension, où nous étions 18 étudiants ; pendant le jour nous avons observé toutes ses paroles et ses actions. Le soir, en présence de plus de 30 spectateurs, un étudiant, son compatriote, lui fait quelques frictions sur l'épigastre qui l'endort, et là il commence à répéter sa journée depuis sa première action jusqu'à la dernière. Pendant sa léthargie il boit (ou croit boire), il mange, marche, saute, danse, rit, se dispute, se fâche, s'attendrit, se livre à ses besoins corporels, suivant ses paroles ou ses actions de la journée, ses oubliés ou déplacements ne sont pas appréciables.

Pendant ce temps sa sensibilité est absolument nulle. Nous l'avons fortement pincé, piqué avec des épingle, nous avons mis la flamme d'une chandelle en contact avec ses doigts, rien ne l'a dérangé. Quand il a ainsi répété sa journée jusqu'au moment où on a fait les frictions, il s'arrête court. Un cri aigu le réveille ; il est comme auparavant. Quel rapport peut-il y avoir entre ces deux maladies ?

A. Mottard

Victime de l'épilepsie aux ardoisières du Pied-des-Vôûtes

Quelque 63 ans après la publication d'Antoine Mottard (*lire ci-dessous*), *Le Courrier des Alpes* fait allusion à un autre cas de personne atteinte d'affection neurologique, plus dramatique hélas comme on pourra le lire ci-dessous...

► LE COURRIER DES ALPES 20 MAI 1899

La Chambre. — Le nommé Bouillon Jean-Michel, âgé de 40 ans, ouvrier ardoisier à la carrière du Pied-des-Vôûtes, est tombé dans le torrent le Glandon où il s'est noyé. (...) L'on presume que ce malheureux, qui était atteint du mal caduc, sera tombé à la suite d'une crise sur le bord du torrent et aura roulé dans les flots.

► LE COURRIER DES ALPES 3 JUIN 1899

On lit dans l'*Indicateur de la Maurienne* : « L'anarchiste Bouillon, dont nous avons eu souvent l'occasion de raconter les démêlés avec la gendarmerie, s'est tué

dimanche dernier en tombant dans le Glandon, pendant une des crises d'épilepsie auxquelles il était sujet. On se souvient que, tout dernièrement, Bouillon avait été condamné par le tribunal de Saint-Jean pour menaces de mort envers son patron, M. Thibault, exploitant d'ardoises à Saint-Alban, qui, cependant, consentit à le reprendre à l'expiration de sa peine. Bouillon s'était donc rendu à son chantier comme d'habitude, lorsque, sentant venir une crise, il le quitta brusquement en se dirigeant vers un sentier qui surplombe le Glandon. Tout à coup, ses camarades le virent chanceler, puis tomber dans le ravin ; ils se précipitèrent à son secours, mais le malheureux avait déjà disparu, emporté par le courant très violent en ce moment. Le corps n'a pu être retrouvé que 2 km plus bas. Bouillon a été enterré civillement ; de nombreux compagnons anarchistes de la région ont accompagné son cercueil ; l'un d'eux a prononcé un discours qui s'est terminé par le cri de : « Vive l'anarchie ! »

Promesses, promesses, promesses...

A la fin d'un mandat et à trois mois des élections municipales, il est pour moi naturel (d'autant plus que je n'ai pas l'intention de redescendre dans l'arène communale) de faire le bilan du mandat de l'équipe municipale sortante, à la lumière du programme présenté aux électeurs en mars 2008.

Disons sans ambages que je n'ai pas une opinion favorable : le bilan n'est pas positif. L'abandon de plusieurs projets importants portés par l'équipe que je dirigeais et le nombre très réduit de réalisations importantes ne sont pas, de mon point de vue, de nature à favoriser le développement de notre commune.

Projets abandonnés

En premier lieu, le gîte d'alpage de la combe du Merlet, pour lequel nous avions obtenu un permis de construire (après cinq ans d'études et de négociations difficiles), le financement par la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG), la création d'une piste d'accès (également par la CCGV), desservant en outre la combe du Merlet.

Ce gîte était le premier maillon d'une mise en valeur, côté Savoie (1), du massif de Belledonne. Le président de l'association Espace Belledonne (2), que j'ai rencontré à deux reprises récemment, regrette beaucoup cet abandon. La vocation de ce gîte était double, l'accueil touristique et le pastoralisme, avec un laboratoire de fabrication de beaufort et un hébergement de qualité pour les exploitants agricoles.

Autre projet abandonné : la route du Mollard, vieux rêve de plus de trente ans, qui était également prêt, permettant un accès normal, été comme hiver, aux voitures particulières et aux camions, mettant en valeur des terrains pouvant accueillir des constructions nouvelles (un petit immeuble, financé en partie par le 1 % patronal, était prévu pour accueillir des locataires et des saisonniers).

Enfin, le café du Merlet, acquis par la commune, devait être transformé, avec une salle de réunion, en une Maison de la randonnée gérée par le Club alpin français de Saint-Jean, un sous-sol abritant une annexe de la Maison du patrimoine et une salle réservée par exemple à l'association communale de chasse agréée de Saint-Alban.

Les promesses et les réalisations

Il faut se reporter à la brochure « *Saint-Alban, franchement votre* » qui présentait le programme de l'équipe actuelle. Je ne reprendrai évidemment que les propositions principales.

• Les principes énoncés en préambule étaient fort séduisants : « *Transparence, être à l'écoute de tous, conduire la commune de manière efficace et sereine* ».

Je n'ai pas le sentiment que la façon dont a été traitée la minorité au conseil municipal (minorité qui représentait tout de même la moitié des électeurs), ou bien le comportement envers les deux employés municipaux, ou bien encore l'interdiction au public de prendre la parole dans les réunions du conseil aille vraiment dans le sens des promesses...

• Foncier et habitat : une page de promesses diverses (« *Modifications partielles du PLU pour construire, aide aux propriétaires pour aménager des logements locatifs, réaménagement des che-*

mins cadastrés, débroussailler et déboucher autour de hameaux... »), dont aucune n'a été tenue.

• Travaux de voirie, enfouissement des réseaux secs, aménagements touristiques (3) (réalisation de terrains de pétanque et d'aires de pique-nique), valorisation du patrimoine privé, restauration de certains monuments (café du Merlet, chapelle du Premier-Villard (4), église (5), etc.). Et que dire de l'élimination de l'association du fleurissement et de la suppression du poste d'été pour l'entretien : le résultat ne s'est pas fait attendre, avec la baisse de qualité et la disparition des premiers prix départementaux que nous avions obtenus plusieurs fois :

• Activité économique : on devait « *accueillir de nouveaux habitants, favoriser l'implantation de petites structures paysannes et artisanales ...* ». Je les ai vainement cherchés...

• Qualité de vie : c'est le paragraphe des promesses sans risques, toutes les mesures annoncées existaient déjà, portées par l'association aide à domicile en milieu rural (ADMR) ou la CCGV !

Bien entendu, au cours de ces six ans, il y a eu des réalisations :

• raccordement du réseau d'eau potable au Syndicat de moyenne Maurienne. Il était nécessaire de traiter le problème de l'alimentation en eau de la commune, et ceci est positif. Je regrette seulement qu'un projet plus ambitieux, avec un captage (réalisé) au fond de la combe du Merlet qui aurait alimenté (en eau et en électricité) le gîte d'alpage, et, à terme, la commune, avec réalisation d'une microcentrale procurant annuellement plusieurs milliers d'euros à la commune (et notre petite pierre au développement des énergies renouvelables), ait été abandonné en même temps que le gîte ;

• le cimetière : on peut dire, ironiquement que c'est un projet d'avenir, puisque il nous concernera tous, tôt ou tard ! Mais il me paraît bien surdimensionné pour notre petite commune, et, d'autre part, nos études montrent que l'on pouvait récupérer encore quelques emplacements dans les cimetières actuels, ce qui, compte tenu des demandes que nous avions, enlevait tout caractère d'urgence à cette réalisation ;

• l'assainissement collectif au Pied-des-Voûtes : il est évident que ce hameau ne devait pas, seul de toute la commune, être privé d'égouts. Mais, compte tenu du petit nombre de maisons et du montant très élevé des travaux, on peut penser qu'une solution d'assainissements individuels aurait sans doute été préférable.

Georges Quézel-Ambrunaz(*)

(*) Maire de Saint-Alban-des-Villards de 2001 à 2008.

(1) Au contraire de l'Isère, aucun hébergement n'existe en Savoie, empêchant, par exemple, la mise en place d'un « Tour de Belledonne ». (2) Paradoxe : la commune de Saint-Alban a adhéré à l'association Espace Belledonne, mais sans aucun projet lié à cette adhésion. (3) C'est dans ce cadre que les gîtes de la mairesse sont maintenant fermés !

(4) Heureusement pour la chapelle, nous avions signé les marchés de restauration avant les élections, il était impossible de revenir en arrière.

(5) Signalons que depuis plusieurs mois, même l'horloge ne fonctionne plus : on est bien loin d'une restauration !

Appel à la raison

Dans quelques semaines, les électeurs seront appelés à élire leurs représentants municipaux. Saint-Alban-des-Villards a 89 habitants selon le recensement Insee de 2010. (Notons que durant l'hiver 2013, le nombre de personnes résidant réellement dans la commune a été évalué à 74.) Les électeurs de cette commune de moins de 100 habitants devront donc désigner 7 conseillers municipaux, qui désigneront ensuite le maire et au maximum 2 adjoints.

J'ai été conseillère municipale de 2008 à 2014. Elue sur la liste de Georges Quézel-Ambrunaz, je faisais donc partie du groupe minoritaire au conseil. (Maurice Darves Bornoz fut en effet élu par 5 voix contre 4 à Georges Quézel-Ambrunaz, et nous fonctionnons actuellement, après la démission de Georges Quézel-Ambrunaz, avec un groupe de 5 élus majoritaires et 3 minoritaires.)

Que retenir de ce mandat ?

Pour ma part, j'en tirerai un regret dominant : nous n'avons pu, au cours des 6 années, dépasser aucune des incompréhensions de départ. Monsieur le maire n'a jamais pu effacer le sentiment que les conseillers élus sur la liste de Georges Quézel-Ambrunaz n'étaient là que pour semer la zizanie, pour guetter l'occasion, comme il me l'a dit un jour, de « faire un coup d'état » (!). Nous n'avons donc jamais été associés aux prises de décisions, découvrant en particulier les grandes lignes des budgets communaux 3 jours avant la séance délibérative.

Et pourtant Saint-Alban n'est la propriété d'aucun clan. En être convaincu et en tirer toutes les conséquences seraient sans doute la base fondatrice d'un engagement fructueux dans la vie publique. Avec 89 habitants, pouvons-nous nous offrir le luxe de rejeter un seul de nos concitoyens ? pouvons-nous nous offrir le luxe de rejeter une seule des compétences de nos élus ? certainement pas.

Il me paraît donc que les fondements d'un engagement dans une équipe municipale dans notre commune pourraient être :

• La prise en compte du contexte dans lequel va s'exercer le mandat 2014-2020 : aides aux communes réduites de la part de l'Etat et du département, de façon très importante, services publics de plus en plus fragilisés. Ceci doit être su et dénoncé, pour 3 raisons : il est possible de trouver de l'argent ailleurs que sur le dos des collectivités territoriales, il est inutile de se traiter d'incapables entre élus locaux, comme on l'entend parfois à l'issue des conseils municipaux de Saint-Alban-des-Villards, et il faut tout faire pour sauver les liens sociaux entre habitants, qui « adoucissent » la vie. Cela signifie que la relation avec les personnes âgées ou malades qui vivent toute l'année au pays doit être pour la mairie un souci permanent, que le contact avec les associations doit être renoué sans méfiance...

• La conscience qu'être maire ne permet pas de confisquer l'information. Les conseillers municipaux et la population doivent être informés des choix budgétaires, que ce soit en matière de fonctionnement ou d'investissement. Le fait d'être élu ne permet en aucune façon de décider qui a ou non accès aux documents qui font partie du patrimoine communal et de multiplier les entraves à leur libre accès pour certains. Car nous en

sommes là aujourd'hui... ce qui favorise des comportements de « blocage » minorité – opposition dont personne ne sort grandi.

• Le dessein de travailler en équipe au sein du conseil municipal, car nul n'est infaillible et ne peut décider seul sans risquer l'erreur, ou prendre le risque de passer à côté des aspirations de ses concitoyens ; le respect de la minorité fait aussi partie des obligations d'un groupe majoritaire.

• L'engagement de ne jamais faire passer ses intérêts privés avant l'intérêt collectif.

• Le souci d'établir en début de mandat et avec l'aide des services du département et de l'Etat un point le plus précis possible du potentiel de la commune : financier, touristique, agricole et forestier, puis de bâtrir, avec tout le conseil municipal, les associations et les habitants, quelques projets raisonnés et raisonnables afin que notre commune ne meurt pas. Cela signifie tenter d'y installer des habitants permanents (la période 2001-2008 ne fut de ce point de vue pas négative, tout le monde doit être en mesure de le reconnaître, avec la transformation de l'école du Premier-Villard en bâtiment locatif par exemple ou le lotissement de la Doata), avoir la préoccupation permanente de leur qualité de vie tout au long de l'année, travailler avec ceux qui le souhaitent à la réhabilitation d'un Chef-Lieu vivant et attractif (c'est là que la commune possède des bâtiments) pour l'accueil d'un tourisme familial et sportif, mettre en valeur notre cadre naturel.

• La volonté d'apaiser les conflits plutôt que de les attiser. Notre commune, comme beaucoup d'autres petites communes rurales, parvient difficilement à s'extraire de conflits familiaux, de jalousies presque toujours infondées, de rivalités stériles, oubliant combien le nombre de fenêtres éclairées en hiver est réduit et combien la solidarité est alors utile...

• Une présence réelle dans l'intercommunalité en construction (dont on ne peut que déplorer qu'elle se bâisse à marche forcée) sans prétendre à plus de place que notre territoire et notre population ne nous en attribuent, mais sans se faire oublier non plus, et en traitant avec Saint-Colomban des questions que nos deux communes vont avoir à reprendre en pleine compétence, comme celles de l'école, dont la présence est si importante, du tourisme, du déneigement.

Alors lorsque la question m'est parfois posée : « *Es-tu candidate à un nouveau mandat de conseillère municipale ?* », je ne peux que répondre : « *Oui, si des personnes à Saint-Alban-des-Villards partagent ces quelques bases d'engagement* ». Elles ont certes l'air très simples, voire simplistes... Je suis pourtant persuadée que si on ne part pas d'elles, il ne sera guère possible de construire...

Je n'ai aucune prétention à être « leader » de quoi que ce soit, j'invite seulement ceux qui se sentent en accord avec ces quelques principes à me contacter pour envisager la possibilité de constituer une équipe.

La réponse à la question est donc un... « oui, mais... », sachant que je peux aussi trouver ailleurs d'autres choix humains et solidaires.

Jacqueline Dupenloup(*)

(*) Conseillère municipale de Saint-Alban.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE BELLEDONNE

Un projet indispensable au tourisme villarin

Voici le rappel de quelques temps forts concernant le projet du parc naturel régional (PNR) de Belledonne porté par l'association Espace Belledonne :

• novembre 2012 : lancement d'une étude de faisabilité et d'opportunité du projet PNR par la région Rhône-Alpes. Après un appel d'offres, cette étude a été confiée à un groupement des cabinets d'études Somival, Sycomore et Stratys.

• octobre 2013 : selon cette étude, la faisabilité du projet est avérée. En effet le territoire de Belledonne dispose d'une identité territoriale à conforter ; de richesses patrimoniales incontestables mais fragiles ; d'une volonté locale de s'engager dans un projet commun concernant les 54 communes du massif de Belledonne. Les cabinets d'études avancent quelques pistes de réflexion pour construire un projet de territoire et élaborer la charte du PNR.

Cette charte est ainsi définie : « *La charte d'un PNR est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour une durée de douze ans maximum. La charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du PNR, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du PNR par les diverses collectivités publiques.* »

Cette charte engage également les collectivités du territoire, les communes, les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale), les départements et la région concernés qui l'ont adoptée, ainsi que l'Etat qui l'approuve par décret. Les engagements de l'Etat figurent également dans la charte.

Les pistes de réflexion proposées pourraient être les suivantes : conforter le territoire en tant qu'espace authentique, vivant et actif ; conforter l'économie loca-

le ; mobiliser les habitants et les acteurs autour de valeurs et de patrimoines locaux ; anticiper les enjeux en matière de transport, d'habitat, de technologie de la communication, d'énergie...

En 2014, on attend la délibération de la région Rhône-Alpes sur le dossier de ce parc régional. Cette délibération devrait définir le budget alloué à la structure porteuse du projet, afin d'aboutir à la réalisation du PNR.

En conclusion, comme le rappelle Bernard Michon, président d'Espace Belledonne : « *Un PNR n'est pas une collectivité territoriale. C'est une adhésion collective basée sur la volonté de valoriser notre patrimoine et de développer notre territoire.* »

Il est important pour Saint-Colomban que l'ensemble des acteurs locaux poursuive à l'avenir leurs efforts en faveur de ce projet qui est un outil de développement indispensable à notre avenir.

Les candidats aux élections municipales de mars prochain devront se prononcer sur ce projet avec clarté et s'engager fermement à le soutenir.

Aujourd'hui, en rester au statut quo ou effectuer un retour en arrière est impossible et devrait être regardé comme une démarche qui serait suicidaire pour notre essor touristique, contraire aux intérêts de notre vallée et à son développement économique et finalement néfaste pour la population.

Une prise de position contre la création de ce projet de parc naturel régional, opposé au choix collectif porté par 54 communes, l'association Espace Belledonne et de multiples associations, ne pourrait être le fait que de personnes gravement inconséquentes, qui ne mériteraient en aucune façon de se voir confier nos suffrages, non plus que des responsabilités là où se joue, pour une part, l'avenir de notre jeunesse.

Paul Paret

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Quand Saint-Colomban comptait 2 sections...

La loi du 17 mai 2013 a modifié le nombre de conseillers municipaux à élire dans les communes de moins de 100 habitants : ce nombre passe de 9 à 7. Ce changement concerne la commune de Saint-Alban. Rien de changé pour les communes de 100 à 499 habitants (tranche de Saint-Colomban) qui restent avec 11 conseillers municipaux à élire.

Pour Saint-Colomban, ce nombre est le même depuis les élections municipales du 25 octobre 1947. Deux ans plus tôt, au sortir de la guerre, la commune possédait encore 12 conseillers (élection du 28 avril 1945). Ce nombre était en vigueur depuis 1884. En 1872, il était de 16, reflétant ainsi l'importance de la population de Saint-Colomban (plus de 1 500 habitants à l'époque).

Pour cette raison, en 1872, la commune de Saint-Colomban fait partie des communes divisées en sections électorales conformément à la loi du 10 août 1871. C'est le conseil général de Savoie qui chaque année, dans sa session d'août, procédait à la révision des sections électorales et en dressait le tableau. En mai 1872, ce sectionnement a fait débat. Et le préfet adresse un rapport au conseil général : « *Le conseil général a réservé sa décision* »

concernant le sectionnement de la commune de Saint-Colomban-des-Villards. M. le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne est d'avis qu'il y a lieu de le maintenir tel qu'il a existé jusqu'ici. Dans ces conditions, la section du Chef-Lieu, dite de l'Adroit, composée de 968 habitants, aurait à nommer 10 conseillers, et celle de l'Envers, forte de 555 habitants, en nommerait 6. Ces deux sections, séparées par le torrent du Glandon, ont des intérêts distincts sous certains rapports. Il faut éviter d'ailleurs de voir se reproduire le fait qui a marqué les élections de 1870, opérées sans sectionnement. A cette occasion, le conseil municipal s'est trouvé exclusivement composé d'habitants du village de l'Adroit, qui est le plus fort en population. Je pense, en conséquence, qu'il convient d'établir les deux sections. »^(*)

Finalement cette situation sera maintenue mais le nombre de conseillers évoluera parallèlement à la démographie passant en 1884 de 16 à 12 (ainsi répartis : section de l'Adroit, 905 habitants, 8 conseillers ; section de l'Envers, 487 habitants, 4 conseillers), puis à 11 avec une section unique...

(*) *Le Journal de la Savoie* (20 septembre 1872).

Saint-Colomban et les rythmes scolaires, ou la nécessité de ne pas rester isolés...

L'école de Saint-Colomban a tenu son conseil d'école du premier trimestre. Frédéric Chardon, professeur des écoles, a présenté les grandes lignes des projets de l'école.

Les enfants, comme les années antérieures, ont pratiqué la natation. Ils ont fréquenté la piscine de Saint-Jean-de-Maurienne du 10 octobre au 19 décembre, le jeudi, en même temps que les CP et CE1 de Sainte-Marie-de-Cuines, ce qui a permis la constitution de groupes homogènes. Ils iront au ski le vendredi après-midi pendant 7 ou 8 semaines, s'initieront à l'équitation au 3^e trimestre. Damien Moreau, professeur de l'école de musique, interviendra au cours de l'année scolaire pour un travail sur les cuivres de l'orchestre et sur les musiques traditionnelles et folkloriques.

Mais surtout bien sûr se pose la question de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014, pour la vallée des Villards aussi ! Le conseil d'école avait retenu le schéma horaire suivant : les enfants auront classe le mercredi matin de 9 heures à 12 heures, ce qui sera nouveau ; les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 heures à 12 heures comme actuellement, puis de 13 h 30 (horaire actuel) à 15 h 45 (au lieu de 16

h 30). De 15 h 45 à 16 h 30 serait placé le temps d'activité périscolaire, le car passant à 16 h 30.

Mais dans une vallée comme la nôtre, se pose fortement la question des ressources humaines en intervenants : qui va pouvoir apporter aux enfants des propositions d'activités péri-éducatives ?

Une possibilité existe de voir Saint-Colomban s'inclure dans un partage des intervenants des associations (dont le centre socio-culturel Déclic, très bien structuré), et de l'école de musique qui intervient désormais en théâtre et danse aussi.

Un planning s'élabore dans les réunions initiées par Jean-Louis Portaz, conseiller général, qui souhaite une mutualisation des moyens disponibles entre communes, afin d'éviter une inégalité trop marquée entre écoles. Mais une réelle inclusion de l'école des Villards dans le dispositif impliquerait d'avoir plutôt un emploi du temps où 1 heure par jour, sur 3 jours, serait libérée (de 15 h 30 à 16 h 30) pour les activités périscolaires.

Une réunion de parents d'élèves devrait avoir lieu le 10 janvier pour faire le point sur les dispositifs à mettre en place.

Jacqueline Dupenloup

► **NOËL À L'ÉCOLE.** C'est le 20 décembre que le Père Noël, très organisé dans son planning, est passé à l'école de la vallée des Villards où 13 enfants (et même un peu plus car certains avaient amené leur tout petit frère) l'ont accueilli. Il se murmure que, comme chaque année, une partie de sa barbe blanche viendrait du hameau du Châtelet... Il a sorti de sa hotte trois vélos pour les récréations, des jeux et livres adaptés à l'âge de chaque section, et des petits goûters pour chacun. Goûters agréablement complétés par les pâtisseries préparées par les mamans (ou peut-être les papas), qui présentaient aussi cartes de vœux, calendriers et albums photos vendus pour le Sou des écoles de la vallée des Villards.



RECENSEMENT HIVERNAL

Mieux que prévu...

Un recensement effectué entre la fin novembre et la mi-décembre établit (à 2 ou 3 unités près dues à des hésitations sur la situation de quelques personnes) que Saint-Alban a 74 habitants permanents en hiver ce qui représente 84,3 % de la population donnée par l'Insee (89, chiffre 2010). Il y en a 145 (ou 148) à Saint-Colomban soit 77,1 % de la population recensée par l'Insee (188, chiffre 2010). Soit un total, aux Villards, de 219 (ou 222) habitants. Par hameau, cela donne, à Saint-Alban : Le Premier-Villard : 25 ; Le Mollard – l'Eglise : 22 ; Le Planchamp : 16 ; Le Frêne : 7 ; Le Bessay : 3 ; Le Pied-des-Voûtes : 1. A Saint-Colomban : Lachenal : 24(26) ; Le Martinan : 23 ; Le Prin : 21(22) ; La Pierre : 14 ; Valmaure : 12 ; Les Roches : 11 ; Le Chef-Lieu : 10 ; Le Châtelet : 9 ; La Perrière : 7 ; Nantchenu : 7 ; Lachal : 4 ; les Ponts : 3.

L'on constate, dans les deux communes, que les hameaux les plus peuplés (Premier-Villard, Lachenal, Martinan) sont les plus proches du bas (hors le Pied-des-Voûtes qui n'est pas vraiment « en haut ») et les mieux placés géographiquement (ensoleillement). Autre constatation, la rénovation de l'école du Premier-Villard (9 habitants), le lotissement de la Doata et la rénovation du presbytère (hameau de l'Eglise, 11 habitants), l'immeuble du Prin (une vingtaine) montrent leur utilité... même si une partie de leurs habitants aurait trouvé à se loger dans des bâtiments existants.

SAINT-COLOMBAN

Séance du 18 octobre 2013

Absents : Ségolène Coin (procuration à Maurice Bozon) et Norbert Combet.

Le conseil approuve le compte rendu de la réunion du 6 septembre 2013.

1 – Domaine skiable (piste verte)

Le 7 mai 2013, René Mugnier informait la mairie de son intention d'attaquer en justice le dossier de la piste verte et toutes les délibérations concernées par ce projet, et indiquait avoir déposé une requête auprès du tribunal administratif de Grenoble pour demander l'annulation de la délibération du 28 septembre 2012 qui confie la maîtrise d'œuvre de la création de cette piste à la société MDP Consulting. Le conseil municipal est informé qu'une ordonnance du 26 septembre 2013 a rejeté cette requête.

Le maire indique ensuite, qu'entre temps, la commune a reçu deux nouvelles lettres recommandées concernant ce projet : l'une le 4 septembre 2013, de René et Jacqueline Mugnier, et l'autre du 5 septembre 2013, de Lucienne Favre-Bonté, visant toutes deux à faire annuler l'arrêté municipal du 11 juillet 2013 autorisant la création de cette piste. Anne-Karine Favre-Bonté demande si ces requêtes sont suspensives et peuvent empêcher le début des travaux. Réponse : non, selon les services de la préfecture interrogés à ce sujet.

Le conseil désigne M^e Simone Majerowics pour défendre les intérêts de la commune dans cette nouvelle affaire.

2 – Domaine skiable

Le 21 juin 2013, le conseil municipal avait mandaté le service départemental de Restauration des terrains en montagne (RTM) et l'ONF (Office national des forêts) pour réaliser une étude des protections paravalanches nécessaires à la sécurisation du domaine skiable de Saint-Colomban, hors déclen-

chement préventif. Les conclusions de cette étude proposent des techniques de stabilisation permanente du manteau neigeux sur les zones avalancheuses du secteur de la Charmette signalées comme problématiques par la commune et le service des pistes (Pré Mur, Pré Mur aval et le Coin). Ces travaux sont estimés par le RTM à environ 121 000 euros HT. Maurice Bozon rappelle que ce projet avait été étudié au début de la présente mandature mais, qu'à l'époque, l'installation de l'enneigement artificiel avait été jugé prioritaire. Des conseillers s'interrogent sur une possible participation de la Satvac, délégataire du domaine skiable. Pierre-Yves Bonnivard, favorable pour inscrire ce projet au budget 2014, demande que ces investissements soient pris en compte dans le calcul des pénalités dues annuellement à la Satvac. Maurice Bozon confirme les négociations permanentes avec la Satvac, mais souligne la difficulté de cette tâche compte tenu des pratiques de la municipalité précé-

dente. Puis il expose les coûts de fonctionnement supportés par la Satvac compte tenu de l'étendue actuelle des équipements du domaine skiable que la commune a su financer. Le développement du parc immobilier en cours dans la station favorisera l'essor touristique attendu. En conclusion, le conseil municipal (unanime) autorise le maire à lancer cette opération en collaboration avec le RTM de la Savoie.

3 – Echange de terrains

Régine Crespo et Agnès Maurel (nées Ramel) proposent d'échanger une partie (32 m² environ) d'un terrain leur appartenant (n° 1466, section H, à Nantchenu) attenante à un terrain communal (n° 1465), contre une partie (13,2 m² environ) d'un terrain communal (n° 1512, même section) attenante à leur propriété. Le conseil municipal accepte cet échange.

4 – Agence postale

Depuis le 1^{er} septembre 2006, une convention entre la commune et la Poste règle l'ouverture de l'agence postale de Saint-Colomban. En contrepartie des prestations fournies par la commune (mise à disposition des locaux et du personnel) la Poste verse à la commune une indemnité mensuelle de 1 116 euros (revalorisée chaque année). Le conseil municipal accepte de renouveler cette convention pour 9 ans à dater du 1^{er} septembre 2012.

5 – Déclic

Déclic (l'association de Développement de l'éveil, de la culture, des loisirs et de l'information sur le canton de La Chambre) qui gère et développe la politique enfance et jeunesse du canton, demande une subvention pour la réalisation d'un espace d'expression ouvert aux jeunes adolescents dans un cadre légal et encadré par des professionnels (souterrain de la gare de Saint-Avre et préau de l'ancienne école de Sainte-Marie-de-Cuines). Après discussion et compte tenu de l'implication de Déclic dans l'organisation du club enfants durant l'été 2013, le conseil municipal décide (9 voix pour, 1 voix contre : Patrick Martin-Fardon) d'allouer une subvention exceptionnelle de 250 euros à cette association.

6 – Enneigement artificiel

Le conseil autorise le maire à signer le marché public de reprise d'un réseau d'enneigement existant attribué à l'Entreprise Snowstar pour un montant de 59 960,08 € HT.

7 – Fremezan

Les ouvrages paravalanches installés en sommet de la combe Barral, légèrement endommagés durant l'hiver 2012-2013, sont en cours de

rénovation (remplacements de poteaux, changement de chapes, remise en place de liaison ancrage-chape, etc.). Ces travaux, réalisés par Citem, coûtent 3 170 euros HT et seront pris en compte dans la demande de versement de la subvention accordée par les services de l'État.

8 – Autorisation de passage

Après une visite des lieux, le conseil municipal accepte la demande de Marie-France Barra qui souhaite rétablir une passerelle anciennement existante (donnant sur le parking communal) pour accéder à sa propriété qu'elle envisage de réhabiliter (au Martinan, section D, n° 1184). Pierre-Yves Bonnivard demande que les matériaux utilisés soient en harmonie avec ceux de l'entrée de la CCVG. Stéphan Pezzani souligne la nécessité pour Mme Barra de déposer une autorisation d'urbanisme et demande que la commune s'assure que cet aménagement ne limite pas les places de parking existantes. Anne-Karine Favre-Bonté souligne, elle, l'importance de la mise en sécurité de cette passerelle, tant pour ses propriétaires que pour la sécurité publique.

9 – Archivage

L'archivage commandé au Centre de gestion de la fonction publique territoriale a permis de classer 22 mètres linéaires de documents communaux. Les locaux prévus à cet effet (ancienne chaufferie, sous la mairie, et espace aménagé dans les locaux de l'agence postale communale) sont pleins. Avant la prochaine mission d'archivage (dans 3 ou 4 ans), un nouvel emplacement devra être trouvé.

10 – Etat des lieux budgétaire et financier

Le conseil municipal accepte de faire réaliser (par l'Asadac) un état des lieux financier de la commune entre 2008 et 2012.

11 – Questions diverses

• Goudronnage. Une somme de 60 000 euros est inscrite au budget primitif 2013 pour la régularisation des chemins situés en aval de Valmaure et à Lachenal. Pour des raisons administratives (nécessité de réaliser une enquête publique pour chaque projet), ces dossiers se poursuivront en 2014. De ce fait, le maire propose d'utiliser en partie cette somme pour goudronner le chemin qui dessert, à Lachenal, les propriétés de François Bitz et Louis Frasse, et le chemin qui dessert deux zones à Valmaure. Bien que favorable Patrick Martin-Fardon rappelle le projet à venir d'enfouissement des réseaux

Lire la suite page 13

CONSEILS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRE

L'assiduité des élus : état des lieux

Le tableau ci-dessous donne les taux d'absentéisme des conseillers municipaux et communautaire dans les conseils municipaux et du district (puis de la communauté de communes) entre 1989 et 2013, soit durant 4 mandats.

Ces taux ont été calculés, pour chaque collectivité, en divisant le nombre d'absences de tous les conseillers durant un mandat, par le nombre de présences théoriques obtenu en multipliant le nombre de conseillers par le nombre de réunions programmées durant la période considérée.

D'une manière générale, on observe qu'on est plus assidu à Saint-Alban qu'à Saint-Colomban confirmant ainsi un plus grand intérêt pour la chose publique dans cette commune que dans celle-là (un comportement que l'on retrouve aux élections municipales et nationales avec une plus forte participation à Saint-Alban qu'à Saint-Colomban).

Les taux calculés sont des taux moyens qui recouvrent 3 cas de figure selon que les absences sont dues :

- à l'ensemble des conseillers (Saint-Alban entre 2001 et 2008). Dans ce cas, les taux sont généralement bas ;

- à un groupe d'élus de l'opposition qui se lassent (très vite) de s'opposer et n'assistent plus aux réunions (Saint-Colomban entre 2001 et 2008), ou à quelques élus de la majorité qui s'opposent peu à peu à la majorité dont ils sont issus (Saint-Colomban entre 1989 et 1995). Dans les deux cas le conseil fonctionne alors avec un noyau réduit de conseillers ;

- à un ou deux élus du conseil sans que cela traduise une « mauvaise humeur » ou une oppo-

sition naissante. Ces cas, les plus fréquents, sont le résultat d'une certaine désinvolture (excepté un cas patent lié à des raisons médicales : district entre 1989 et 1995) : on veut être élu et ensuite on ne participe pas aux réunions. On relève ainsi des taux d'absentéisme de 75 % (un cas à Saint-Colomban entre 2008 et 2013), compris entre 27 et 37 % (pour 4 conseillers de la même commune et pour la même période), de 57 % pour un conseiller à Saint-Alban (1995-2001), ou encore de 53 % (même commune entre 1989 et 1995). Si on « élimine » ces cas on constate que le taux d'absentéisme ne descend pas en dessous d'un seuil de 8 à 10 % (à l'exception notable de Saint-Alban, entre 1989 et 1995, avec 4 %).

Sans être aussi bons que ceux de Saint-Alban, les taux du district puis de la CCVG sont corrects. Traduisant ainsi un intérêt des élus pour cette structure où s'est prise une grande partie des décisions qui structurent aujourd'hui la vallée des Villards.

À la CCVG, la période 2001-2008 a pourtant été mouvementée avec un changement du nombre de conseillers, des départs – démissions et exclusions... –, des arrivées, et l'entrée de Sainte-Marie-de-Cuines. Des personnes y ont été « nommées » visiblement pour faire le nombre car, une fois installées, elles n'ont que très peu siégé : 56 % d'absence pour des représentants de Saint-Colomban et 62 % pour un de Saint-Alban.

On constate enfin que les absences dans ces structures sont « équitablement » dues aux communes membres (par exemple 1/3, pour les trois communes de la CCVG pour le mandat qui se termine).

	1989-1995	1995-2001	2001-2008	2008-2013	Moyennes
Saint-Alban	10,1 %	15,5 %	9,3 %	12,2 %	11,8 %
Saint-Colomban	21,0 %	14,2 %	16,5 %	22,6 %	18,6 %
District et CCVG	11,9 %	15,7 %	13,4 %	15,2 %	14,1 %

LA RÉCRÉ A PIZ'
Tél. 06 63 84 21 14

A Cuines : le jeudi
A St-Avre : le samedi

Commandes sur simple appel

JD TRAVAUX CHARPENTE
JULIEN DONDÀ
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
Le Martinet
73130
SAINT-COLOMBAN DES VILLARDS

Tél : 06.28.39.64.29
julien.donda@wanadoo.fr

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Mouettes
74000 Annecy
Tél. 04 50 57 12 05

RENAULT MINUTE
ETS ARLAUD

Vente de véhicules Neufs et Occasions
Entretien toutes marques
Station de Carburant 24h/24 - Station de Lavage
Assistance dépannage 24h/24
ZA des Grands Prés - Sortie A43 - Ste Marie de Cuines
04 79 56 22 55 - 06 07 33 42 11

Séance du 22 novembre 2013

Absents : Norbert Combet (procuration à Ségolène Coin) et Catherine Dobelli (procuration à Maurice Bozon).

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 18 octobre 2013

1 – Protection sociale

Le centre de gestion de la fonction publique de la Savoie (CDG73) se propose d'aider les collectivités pour rechercher auprès des assureurs les meilleures conditions pour la couverture du risque prévoyance des employés de la commune. L'adhésion de la collectivité n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG73, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG73. Le conseil municipal mandate le CDG73 afin de mener la procédure de mise en concurrence.

2 – Frais de secours

Le conseil municipal entérine le tarif des frais de secours sur pistes de ski proposé par la Satvac au titre de la saison hivernale 2013-2014. Pour les frais de secours héliportés, le conseil approuve la convention présentée par SAF Hélico qui prévoit une facturation à la minute (54,60 €/minute à compter du 1^{er} janvier 2014). Pour les opérations de transports sanitaires en continuité des secours sur les pistes de ski, entre le bas des pistes et le pavillon d'urgence de l'hôpital de Saint-Jean-de-Maurienne, le conseil approuve la convention avec l'entreprise Roux Ambulances (183 euros) et la convention avec l'entreprise Vanoise ambulances (183 euros).

3 – Patinoire

La mairie a reçu un appel à projets dans le cadre de la programmation 2014 des subventions éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Or, dans l'étude de faisabilité préalable à l'urbanisation de différents secteurs de la commune (2008), figurait le projet d'une patinoire en matière synthétique, amovible, installée sous la halle couverte du Chef-Lieu. Son coût prévisionnel serait de 49 060 euros HT. Le conseil municipal

approuve ce projet de patinoire sans glace, son coût prévisionnel et le plan de financement annoncés (Etat, commune), et sollicite une subvention dans le cadre de la DETR 2014 (21 % soit 10 303 euros). Au sujet de la halle de la salle des fêtes, le conseil est informé de la demande de l'association Les Villards, patrimoine et culture qui souhaite l'utiliser comme un lieu de stockage, voire d'exposition, des dons volumineux qui lui sont faits. Le conseil est favorable à la cohabitation de ces deux projets sous la halle mais repousse sa décision pour connaître la suite qui sera donnée à sa demande de subvention pour la patinoire.

4 – Chalet ONF

(Concerné par cette affaire, Patrick Martin-Fardon quitte la salle du conseil.) Le conseil municipal est informé que le bail de location du chalet forestier ONF (Chef-Lieu) à Patrick Martin-Fardon arrive à échéance le 31 décembre prochain. En accord avec la municipalité, le locataire a déposé et obtenu un permis de construire pour poser à ses frais un toit sur ce chalet et en assurer l'étanchéité. En contrepartie, le maire propose de passer un bail avec Patrick Martin-Fardon d'une durée de 30 ans et un loyer mensuel de 100 euros révisable annuellement. Anne-Karine Favre-Bonté et Pierre-Yves Bonnivard sont contre car cela ne semble pas logique qu'une personne privée réalise des travaux sur un bâtiment public. Ils considèrent également que ce local est idéalement placé. Stéphan Pezzani rappelle quant à lui l'engagement de la présente municipalité lors de son élection en 2008, à savoir « soutien aux activités commerciales, artisanales... », ce que Patrick Martin-Fardon tente de maintenir par son activité. Evelyne Rostaing-Troux déplore ce débat sur un sujet maintes fois abordé et sur lequel la municipalité a poussé Patrick Martin-Fardon à s'investir personnellement. Suite à cette discussion, le maire ajourne la décision et propose son report après un nouvel examen de la situation.

5 – Délégation de service public (DSP)

Compte tenu des derniers aménagements réalisés sur le front de neige (tapis skieurs, rallongement du téléski de l'Épinette, création d'une piste verte), le

conseil approuve un avenant à la convention de la DSP prenant en compte ces réalisations mises à la disposition de Satvac. Le conseil municipal est ensuite informé des dernières discussions entre la commune et la Satvac au sujet de la dette (500 000 euros) que la commune doit à la Satvac depuis la signature du protocole transactionnel le 21 décembre 2005. La Satvac propose de signer un avenant actant l'échelonnement de la dette de la collectivité sur les trois saisons à venir, en trois versements identiques. Anne-Karine Favre-Bonté propose de renégocier avec la Satvac pour qu'elle prenne en compte, et déduise, les récents travaux réalisés sur le front de neige même si le conseil s'accorde sur le constat d'un passif qui rend difficiles les négociations avec cette société. Pierre-Yves Bonnivard s'interroge sur l'intérêt d'échelonner cette dette et propose d'inscrire la totalité des sommes dues au prochain budget. Finalement, le conseil accepte (9 voix pour et 2 abstentions : Pierre-Yves Bonnivard et Anne-Karine Favre-Bonté) la proposition de la Satvac.

6 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- accepte de vendre par lots le bois abattu sur la parcelle communale section S, numéro 704, au tarif de 30 euros le m³ (une information aux administrés se fera par voie d'affichage pour une inscription en mairie des personnes intéressées) ;
- accepte le versement de l'indemnité de conseil au percepteur au titre de l'année 2013 (552,14 € brut) ;
- décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur une transaction concernant la parcelle section S, numéro 78, au Châtelet, entre Hortense Dupraz née Rostaing-Troux et Bernard Brosson ;
- est informé que la commune ne facture pas la consommation d'eau aux usagers en contradiction avec la loi. De ce fait, la collectivité paye des redevances annuelles, pour pollution et modernisation des réseaux de collecte, qui sont dues par le consommateur et apparaissent sur sa facture pour être ensuite reversée à l'agence de l'eau par la collectivité. Sans facturation, la redevance pour pollution notamment est due par la collectivité et conduit l'agence de l'eau à retenir un volume d'eau forfaitaire de 65 m³ par habitant, volume prévu par la réglementation (arrêté du 21 décembre 2007) sur lequel est appliquée le taux de la redevance.

En fin de réunion, Patrick Martin-Fardon demande à programmer la mise en place des illuminations de fin d'année et à remettre en état l'éclairage public sur tout le territoire ; réponse : la commande a été passée auprès de l'Entreprise Bazin. Céline Rostaing-Troux demande, elle, où en est le dossier concernant le bâtiment G (La Perrière) ; réponse : la procédure suit son cours.

Séance du 9 décembre 2013

Absents : Norbert Combet, Catherine Dobelli, Ségolène Coin (procuration à Evelyne Rostaing-trouxs) et Hervé Tardy (procuration à Georges Favre-Bonté).

1 – Délégués à la communauté de communes

La 1^{er} janvier 2014 la CCVG sera étendue aux 14 communes du canton. Une nouvelle représentativité a été décidée qui attribue à la commune de Saint-Colomban 2 délégués au conseil communautaire. Deux conseillers sont candidats : Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, et Pierre-Yves Bonnivard, actuel président de la CCVG, qui sont élus chacun au 1^{er} tour avec 8 voix pour et 1 abstention.

2 – Attributions de compensation

Le conseil communautaire doit se prononcer sur le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CCVG qui établit les charges transférées des communes à la CCVG. Il rappelle que ce rapport aurait dû être établi en 2004, année de passage de la CCVG de structure à fiscalités additionnelles à structure à taxe professionnelle unique (TPU). La répartition de ces charges et leurs calculs ont été rendus compliqués à cause du mélange des compétences entre les communes villarines et la CCVG. Les charges de fonctionnement ont été calculées, mais pas celles d'investissement. Or la CLECT doit en tenir compte, notamment les emprunts et les investissements lourds réalisés entre 2005 et 2007. Un blocage apparaît sur la compétence tourisme, puisqu'au total 1 739 113 euros ont été investis sur les 3 ans, dont environ 1 600 000 euros pour l'OT et la salle des fêtes. En tenant compte de ces montants, et en application de la même méthode de calcul que pour les charges de fonctionnement, les charges transférées augmentent considérablement pour Saint-Colomban, ce qui conduirait à une attribution de compensation d'environ 130 000 euros pour Saint-Alban et de – 360 000 euros pour Saint-Colomban qui devrait donc verser 360 000 euros à la CCVG. Pierre-Yves Bonnivard dit que les montants votés avant le 31 décembre serviront de base pour le calcul des prochaines attributions de compensation (comme les compétences seront modifiées) dans la nouvelle communauté de communes. Il explique que dans ce cas, Saint-Colomban récupérera des compétences qu'elle devra financer sur ses fonds propres mais qu'elle pourrait continuer à devoir une certaine somme à la future communauté de communes. Afin que cette question soit revue le conseil repousse sa décision quant à l'adoption du rapport présenté.

3 – Questions diverses

• Le conseil est informé que le conseil général demande qu'un panneau soit installé sur le front de neige, pour indiquer qu'il a participé financièrement aux travaux de restructuration, faute de quoi la subvention ne sera pas versée.

• Le maire donne lecture d'une lettre de Martine Ferroud qui explique que l'association Patrimoine et culture a reçu une réponse à sa demande d'utiliser la halle de la salle des fêtes pour l'exposition de gros matériel ancestral, mais que la décision prise à la précédente réunion n'y figurait pas. Une nouvelle réponse lui sera faite.

• (Concerné par cette question, Patrick Martin-Fardon quitte la salle de réunion). Suite à la dernière réunion, de nouvelles discussions ont eu lieu entre Patrick Martin-Fardon et la commune. Initialement (proposition 1), Patrick Martin-Fardon proposait au conseil de financer les travaux de charpente et couverture du bâtiment, et demandait qu'en échange la commune lui loue le bâtiment pour 30 ans aux mêmes conditions qu'actuellement. Aujourd'hui (proposition 2), la commune propose de financer ces travaux et de louer ces locaux à Patrick Martin-Fardon avec un bail de 9 ans aux mêmes conditions qu'actuellement. Maurice Bozon précise que par un bail commercial, Patrick Martin-Fardon est prioritaire puisqu'il occupe les locaux depuis une trentaine d'années. Anne-Karine Favre-Bonté réaffirme qu'elle est contre cette location car ce local qui occupe une position centrale dans la commune pourrait servir, même s'il n'y a pas de projet à ce jour. Stéphan Pezzani explique lui que cette location doit être vue comme un soutien aux commerçants de la vallée. Et Pierre-Yves Bonnivard estime qu'un bail de 9 ans est trop long pour des projets communaux éventuels. Finalement le conseil municipal accepte la proposition 2 (5 voix pour et 2 contre : Anne-Karine Favre-Bonté et Pierre-Yves Bonnivard).

Séance du 18 décembre 2013

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (30 décembre 2013), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*.]

Absents : Norbert Combet (procuration à Ségolène Coin), Catherine Dobelli, et Hervé Tardy (procuration à Georges Favre-Bonté).

Un seul point était à l'ordre du jour : le conseil municipal a approuvé (à l'unanimité) l'évaluation des charges transférées et les attributions de compensation calculées par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) (lire page 17).

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

Suite de la page 12

secs à Lachenal. Et pour Valmaure, il indique que si les enfoncements secs ont été réalisés, il est peut-être nécessaire de vérifier l'état des fourreaux avant de goudronner. Georges Favre-Bonté précise que les Entreprises Martoia et Eiffage ont fourni un devis et qu'Eiffage est la moins disante. Finalement, le conseil décide de réaliser ces enrobés.

A la fin de la réunion, Francis Martin-Fardon propose d'échanger un parcelle lui appartenant, au Châtelet, avec un terrain communal afin de faciliter l'accès de Roland Bozon et Gilbert Pautasso (Châtelet) à leurs habitations. Pour examiner cette requête, Maurice Bozon lui suggère d'adresser une demande écrite plus précise à la mairie.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Séance du 14 octobre 2013

Tous les conseillers présents. Le compte rendu de la réunion du 12 septembre 2013 est approuvé par 5 voix pour et 1 abstention (Christian Campillo, absent à la réunion).

1 – Budget 2013

• Affectation des résultats de l'exercice 2012

Le conseil communautaire décide d'approuver (à l'unanimité), les délégués de Sainte-Marie-de-Cuines ne prenant pas part au vote car arrivés en retard ils n'ont pas participé aux discussions) l'affectation des résultats de l'exercice 2012, tel qu'il apparaît sur un document remis à la fin du mois de septembre à la CCVG par les services de l'Etat. Ce document prévoit des décisions budgétaires modificatives pour 50 396,74 €.

• Affaire Babylone Avenue

Le conseil communautaire est informé du courrier de la préfecture de la Savoie daté du 25 septembre 2013, mettant en demeure la CCVG de budgétier des montants concernant l'affaire Babylone Avenue et le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Pour ce dernier le président précise qu'au mois de juin, 13 000 euros avaient été inscrits au budget (somme identique à l'année précédente). Mais le montant notifié au mois d'août s'élève à 42 492 euros. Pour Babylone Avenue il faut mettre 202 000 euros en dépenses de fonctionnement (20 % de pénalités de résiliation de marché, plus les intérêts moratoires au 30 septembre 2013). Les sommes nécessaires à ces règlements sont prises sur les attributions de compensation (unanimité), et dans le budget M4 où 122 096,59 € maximum seront récupérés en excédent d'investissement (8 voix pour et une contre : Norbert Combet).

2 – Fumières collectives

Le conseil communautaire approuve (accord de principe) le règlement intérieur et la convention d'utilisation de la fumière collective. Par ailleurs, pour effectuer les travaux de déboisement de l'emplacement de cette fumière, trois devis ont été demandés : à BMS (1 550 euros TTC), à Greg Elagage (717,60 € TTC) et à Claude Darves-Blanc (qui ne peut pas effectuer le déboisement en octobre 2013). Le conseil communautaire retient la proposition de Greg Elagage sous réserve que la somme requise puisse

être inscrite au budget après les règlements de Babylone Avenue et du FPIC. Par ailleurs, le conseil décide de déposer une demande de subvention DETR 2014 pour le projet de fumière, dans la catégorie développement durable.

3 – Personnel

Le contrat de Cindy Varesano se termine le 31 octobre 2013. Comme elle ne souhaite pas poursuivre ce travail après cette date, le conseil communautaire accepte de prendre, en remplacement, un autre agent à temps complet jusqu'au 31 décembre 2013.

4 – Questions diverses

Le président annonce que l'AFPI des Villards demande que lui soit versée la somme de 1 800 euros au titre de la subvention de fonctionnement 2012 (somme qui n'avait pas été versée par le percepteur malgré les documents remis). Philippe Girard estime qu'il faut verser cette subvention car l'an dernier une délibération a été prise par le conseil communautaire dans ce sens. Finalement le conseil accepte que cette somme soit versée au mois de décembre quand le budget de fonctionnement sera à nouveau équilibré (augmentation des charges à caractère général puisque les bâtiments ne sont pas, entre autres, pas transférés).

En fin de réunion, Philippe Girard fait remarquer que le compte rendu qui doit être voté ce soir est déjà mot pour mot dans *Le Petit Villarin*. Pierre-Yves Bonnivard précise qu'une copie de ce compte rendu a été affichée au siège de la CCVG après la réunion du conseil communautaire.

Michel Donda demande quand la CCVG passera à 14 communes. Réponse : le 1^{er} janvier 2014. Norbert Combet s'interroge sur le devenir des employés de l'office de tourisme et de la CCVG à partir de l'année prochaine. Le président répond que leur devenir sera lié à la collectivité qui exercera la compétence définie (communes ou Sivom à créer entre les deux communes villarinchies).

Jacqueline Dupenloup intervient dans le même sens mais au sujet de l'école. La réponse est la même : l'école dépendra de la collectivité qui en aura la compétence. Enfin, Patrick Martin-Fardon souligne qu'il serait judicieux de regrouper au niveau intercommunal les commandes concernant le diagnostic accessibilité handicapés. La CCVG a déjà réalisé les siens. La commune de Saint-Alban serait prête à effectuer ces derniers avec la commune de Saint-Colomban. La commune de Sainte-Marie doit vérifier si les diagnostics ont été faits.

• Navettes de ski.

Pour ce service gratuit (une navette pendant

Séance du 12 novembre 2013

Absents : Christian Campillo et Gérard Bordon (procurations à, respectivement, Maurice Darves-Bornoz et Claude Bérard).

Le compte rendu du 14 octobre 2013 appelle plusieurs remarques. Pour l'affaire Babylone Avenue, Norbert Combet demande que soit précisée la façon dont la CCVG va récupérer les montants nécessaires pour s'acquitter de la somme due à ce bureau d'études. Philippe Girard revient sur le versement des 1 800 euros à l'AFPI. Le compte rendu est ensuite approuvé à l'unanimité.

1 – Attribution de marchés

• Déneigement. L'hiver dernier le déneigement a été en partie effectué par l'entreprise Martoïa qui est intervenue en renfort des services techniques de la CCVG. Trois entreprises (Martoïa, Jamen et Serge Darves-Blanc) ont été consultées pour réaliser une partie du déneigement durant l'hiver 2013-2014. Leurs propositions sont présentées, en détaillant les postes. Dans la discussion qui suit, Norbert Combet demande si un plafond a été fixé pour les dépenses de déneigement. Pierre-Yves Bonnivard précise que non et que pour l'hiver 2012-2013, ce montant a atteint 50 000 euros. Il demande aussi comment va être payée l'entreprise retenue pour le déneigement. Réponse : cette dépense sera inscrite au budget 2014, comme toutes les autres dépenses liées à la CCVG et dont les compétences sont exercées jusqu'à l'application des nouveaux statuts de la communauté de communes.

L'ensemble de ces dépenses, dont le déneigement, a été calculé dans les charges transférées à la CCVG. Le conseil est ensuite informé que la commission d'appel d'offres réunie le 30 octobre 2013 a proposé l'entreprise Jamen qui est la moins disante sur la moyenne des coûts de l'ensemble des critères demandés. Norbert Combet estime qu'il existe d'autres possibilités moins coûteuses pour effectuer le déneigement, avec l'embauche de personnel. Pierre-Yves Bonnivard précise qu'en comptant l'embauche du personnel (salaire + charges), la location du matériel, les astreintes, l'entretien du matériel, etc, cela revient plus cher au final. Finalement le conseil entérine le choix de l'entreprise Jamen (8 voix pour et 1 contre : Norbert Combet).

• Navettes de ski. Pour ce service gratuit (une navette pendant

les vacances de Noël et deux pendant les vacances de février) une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres : Faure Savoie ; ses propositions sont présentées étant entendu qu'à compter du 1^{er} janvier 2014 la TVA passera de 7 % à 10 %. Maurice Bozon estime qu'il faudrait connaître le remplissage des locations pour réserver le nombre de navettes adéquat car, pendant la première et la dernière semaines des vacances de février, il y a moins de monde. En demandant qu'un point soit effectué avec le nouveau gestionnaire des résidences, avant réservation d'une ou deux navettes pour les semaines de février, le conseil communautaire retient la proposition de Faure Savoie.

• Matériel de ski (écoles). Pour la location de matériel de sport d'hiver (utilisé dans le cadre des sorties de ski de l'école primaire de Sainte-Marie-de-Cuines), les deux loueurs de Saint-Colomban ont été sollicités. Seule l'entreprise Skis Services des Villards a fait parvenir ses propositions (location pack skis + chaussures + bâtons (à la journée) : 5,95 € ; location de casque pour le ski alpin (à la journée) : 2,15 €). Le conseil communautaire décide de retenir l'entreprise Skis Services des Villards, étant entendu que l'autre entreprise de ski sera sollicitée pour la location du matériel à l'école de Saint-Colomban sous réserve qu'elle transmette ses prix.

2 – Chargeuse Case

Deux propositions d'achat de la chargeuse Case sont parvenues à la CCVG : une de Griset Matériel (4 500 euros) et l'autre de 3 BTP (5 000 euros). Précision : les frais d'entreposage de la chargeuse Case dans la société Griset Matériel sont de 10 euros HT par jour calendaire si la vente n'est pas réalisée avec eux. Or la chargeuse est dans leur parc depuis 10 mois. La commission d'appel d'offres réunie le 30 octobre 2013 propose de vendre la chargeuse à cette entreprise. Le conseil approuve cet avis.

3 – Finances

La commune de Sainte-Marie-de-Cuines sollicite une avance de trésorerie de 35 000 euros en attendant le montant définitif des attributions de compensation de chaque commune dont le versement est stoppé depuis la fin septembre 2013. Philippe Girard, le maire de cette commune, explique au conseil qu'il fait cette demande pour débloquer des subventions liées à des investissements. Maurice Darves-Bornoz souligne que la commune de Saint-Alban pourrait également avoir besoin d'une somme avant la fin de

l'année et demande : « *Est-ce que la CCVG serait prête à l'aider dans les mêmes conditions ?* » Réponse du président : oui. Ce dernier demande alors que cette avance soit remboursée avant le 10 décembre 2013.

Philippe Girard n'est pas d'accord sur cette date. Pierre-Yves Bonnivard explique qu'une date de remboursement est nécessaire pour le bon fonctionnement de la trésorerie de la CCVG. Finalement, le conseil communautaire accepte cette avance de trésorerie (6 voix pour, 2 voix contre : Maurice Darves-Bornoz et Christian Campillo, et 1 abstention : Norbert Combet). Le président profite de ce point pour rappeler que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit rendre son rapport avant la fin novembre, rapport qui doit ensuite être approuvé par les trois conseils municipaux. Dans ce rapport le montant de chacune des attributions de compensation sera précisé. Il est donc également important de fixer une date pour réunir la CLECT.

4 – Attributions de compensation

Le conseil communautaire est informé qu'à ce jour, aucune attribution de compensation n'a pu être versée aux communes de Saint-Alban et Saint-Colomban, alors que 9/12^e du montant provisoire a été versé à la commune de Sainte-Marie-de-Cuines. Le 12 septembre 2013, le conseil avait pris la décision de verser mensuellement à partir de septembre 2013, 45 000 euros à Saint-Alban et 46 000 euros à Saint-Colomban. Or le trésor public a refusé d'effectuer ces versements estimant que les sommes étaient trop importantes d'un seul coup. Le conseil communautaire décide alors de les verser au coup par coup (7 voix pour, 2 voix contre : Claude Bérard et Gérard Bordon).

En fin de réunion, Serge Darves-Blanc souhaite revenir sur le marché du déneigement, et précise que certains critères n'avaient pas été évoqués. Il demande si les tarifs proposés sont avec ou sans fuel. Réponse : les tarifs fournis par les trois entreprises sont avec fuel pour Martoïa et Darves-Blanc, sans fuel pour Jamen qui remboursera à la CCVG la consommation à hauteur de 1 €/litre de fuel ou au tarif du gasoil en fonction des prix relevés sur les dernières factures d'achat si l'entreprise utilise du carburant de la CCVG. Serge Darves-Blanc demande ensuite

Lire la suite page 15

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

CHIANALE FILS
Chauffage - Sanitaire - Serrurerie
Reproduction de toutes clés
Gaz Butane - Propane - toutes marques
Vente de fers au détail
Campingaz
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 St COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

SAVOIE ENCHÈRES
Maître Jacques LAFAURY
Commissaire Priseur Habilité
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers
Tableaux - Art Alpin
Salle des Ventes, 688 Avenue des Foliaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67
www.savoie-encheres.fr

Séance du 11 décembre 2013

Absent : Norbert Combet.

Le compte rendu de la réunion du 12 novembre 2013 est approuvé (6 voix pour et 2 abstentions : Christian Campillo et Gérard Bordon absents à cette réunion).

1 - Budget : décisions modificatives

Le conseil communautaire est informé de la nécessité de modifier 3 points du budget général et du budget des gîtes ceci parce que les dépenses de fonctionnement ont augmenté dans le budget général (chapitre 011 : 8 000 euros) et dans le budget des gîtes (4 000 euros) du fait du non-transfert

des bâtiments aux communes, et que les dépenses liées aux syndicats ont augmenté (68 000 euros) à cause de l'augmentation du potentiel fiscal des 3 communes de la CCVG. Ces sommes seront retenues sur le versement des attributions de compensation restant. Gérard Bordon s'interroge sur la répartition de ces 80 000 euros sur la CCVG. Le président explique que le montant concernant les charges de syndicats (68 000 euros) sera reparti en fonction de l'augmentation des cotisations de chacune des communes et que, pour le chapitre 011 et le budget des gîtes, elles seront divisées par 3 (un tiers à chacune des communes). Le conseil communautaire unanime accepte cette solution.

2 - Indemnités du perceuteur

Le montant des indemnités allouées au perceuteur s'élève à 586,90 € (brut). Pierre-Yves Bonnivard indique que le perceuteur a été beaucoup sollicité cette année et estime que cette indemnité est justifiée. Philippe Girard n'est pas totalement de cet avis. Il explique qu'on n'a peut-être pas eu les réponses au bon moment. Il est un peu déçu. Pour le président, le perceuteur a été sollicité et il a répondu dans les meilleurs délais sur les nombreux problèmes financiers rencontrés cette année par la CCVG. Finalement, le conseil communautaire accepte (4 voix pour, 2 voix contre : Claude Bérard et Serge Tardy, et 2 abstentions : Philippe Girard et Gérard

Bordon) le paiement de cette indemnité.

3 - Assurances

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie engage une procédure de mise en concurrence pour couvrir le risque prévoyance du personnel. La CCVG pourra ensuite conclure si elle le souhaite, avec l'assureur retenu, une convention de participation. Le président indique que dans ce cas la CCVG devra définir le montant de sa participation sur le risque prévoyance. Le conseil accepte à l'unanimité le mandatement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie pour cette mise en concurrence.

4 - Presbytère de Saint-Alban

La CCVG est propriétaire de

plusieurs appartements au presbytère de Saint-Alban. Un contrat d'affermage a été conclu entre la CCVG et Marc Vuillermoz depuis le 1^{er} janvier 2010. Or ce contrat était défini pour trois ans et prenait fin le 31 décembre 2012. Le conseil communautaire décide à l'unanimité de prolonger le bail pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2013 dans les mêmes conditions que le précédent bail.

En fin de réunion, Philippe Girard revient sur l'incendie qui a ravagé l'entreprise Giguet au mois de novembre. Et Claude Bérard ajoute qu'une partie de la charpente prévue pour le centre équestre a également brûlé. Ce qui met le centre équestre en arrêt de chantier sur ces travaux.

Séance du 19 décembre 2013

Absent : Norbert Combet.

Le conseil communautaire approuve le compte rendu du 11 décembre 2013.

1 - Création d'un CIAS

Au 1^{er} janvier 2014, la nouvelle communauté de communes intègrera 4 SIVU et 1 Sivom. Un courrier de la sous-préfecture en date du 18 décembre 2013 précise que le SIVU de la maison de retraite a créé un CIAS qui gère une cinquantaine de personnes. Ainsi, à ce jour, le SIVU est le support juridique du centre intercommunal d'action sociale (CIAS) et les services de la sous-préfecture pensaient qu'il était possible de conserver le CIAS actuel dans la mesure où cette structure allait simplement changer de support au 1^{er} janvier 2014 (le SIVU remplacé par la CCVG). Mais on découvre que le CIAS n'est pas immatriculé auprès de l'Insee et qu'il ne dispose pas de numéro de Siren. Ainsi les salariés de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dépendent du SIVU qui n'aura plus, le 1^{er} janvier 2014, de support juridique. Or l'EHPAD peut être géré uniquement par un CCAS ou un CIAS. Et donc la solution proposée est que la CCVG crée un CIAS à compter du 1^{er} janvier

2014. Claude Bérard souligne les irrégularités de l'administration (CIAS non immatriculé auprès de l'Insee) et Maurice Darves-Bornoz fait remarquer, lui, que la CCVG va devoir décider à la place de la nouvelle communauté de communes. Pierre-Yves Bonnivard apporte une précision supplémentaire : légalement, au 1^{er} janvier 2014, il n'y a plus de gestion de l'EHPAD car le SIVU étant dissous, le CIAS l'est aussi. Il insiste donc sur le fait qu'il n'y a pas vraiment le choix puisque c'est la CCVG qui continuera à exister à la place du SIVU. Maurice Darves-Bornoz précise que, dans ce cas, le mode de gestion de l'EHPAD n'est pas modifié, et qu'il s'agit simplement d'une régularisation de la situation administrative à la demande de la sous-préfecture. Claude Bérard revient sur les choses insensées que peut faire l'administration. Il rajoute que dans le privé les choses ne se passeraient pas ainsi. Pierre-Yves Bonnivard rappelle qu'il s'agit là uniquement d'une question de support juridique et que la réforme de l'intercommunalité est l'occasion de régulariser certaines situations. Philippe Girard pense que les élus de la CCVG n'ont pas vraiment été aidés ; dans ce cas c'est même plutôt l'inverse, ce sont les élus de la CCVG qui aident les services de l'Etat.

Après discussion, le conseil communautaire, sur la demande de la sous-préfecture, accepte (7 voix pour et 1 abstention : Claude Bérard) la création d'un CIAS à compter du 1^{er} janvier 2014.

2 - Rapport de la CLECT

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CCVG n'ayant pas calculé les charges transférées des communes vers la communauté de communes, ni en 2004, ni en 2007, a décidé à l'unanimité d'établir son rapport au moment de l'intégration de la commune de Sainte-Marie-de-Cuines, en 2007. Pour ce faire, depuis avril 2012, la CLECT a étudié les dépenses de fonctionnement et d'investissements transférées des communes vers la communauté de communes. La dernière réunion de la CLECT a eu lieu le 10 décembre 2013 et son rapport a été adopté par les conseils municipaux des 3 communes membres de la CCVG (Saint-Colomban et Sainte-Marie-de-Cuines, à l'unanimité, Saint-Alban, à la majorité).

Les montants des recettes et des charges transférées et les montants des attributions de compensation correspondantes pour les trois communes membres y sont explicités. Gérard Bordon souligne que le tableau présenté dans le compte rendu de la CLECT de la CCVG n'est pas assez détaillé. Il se demande à quoi correspondent les différents montants, en investissement, qui ne concordent pas avec le tableau réalisé par l'Asadac et présenté le 9 décembre 2013.

Pierre-Yves Bonnivard, pour expliquer qu'il existe des divergences entre les montants inscrits par l'Asadac et ceux présentés dans le compte rendu, prend comme exemples l'école et la bibliothèque dont les dépenses ont été séparées dans le rapport de la CLECT alors qu'elles font parties du même item pour l'Asadac. Les divergences constatées proviennent donc d'une présentation différente. Claude Bérard pense également qu'il manque dans ce

tableau des détails concernant les montants d'investissement, et estime qu'il faut avoir un minimum de renseignements pour pouvoir se prononcer.

Pierre-Yves Bonnivard lui répond que plusieurs feuilles de calcul ont été réalisées sous format Excel afin d'arriver au tableau synthétique présenté. Un tableau du même type que celui intitulé « Affectation des dépenses de fonctionnement »

a été réalisé à partir de plusieurs autres tableaux et donc des comptes administratifs 2005, 2006 et 2007 de la CCVG.

Finalement, le conseil communautaire approuve à l'unanimité ce rapport de la CLECT (*lire page 17*).

En fin de réunion, Pierre-Yves Bonnivard dresse le bilan de la période qui s'achève pour la CCVG (*lire ci-dessous*).

« Le travail a été accompli »

Le 19 décembre dernier s'est déroulée la dernière réunion de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) avant son extension aux autres (onze) communes du canton de La Chambre.

A cette occasion, Pierre-Yves Bonnivard a tenu à s'exprimer devant les membres du conseil communautaire pour souligner que l'objectif fixé en 2012 par la CCVG, à savoir clarifier la situation, avait été réalisé. « *En 2013 la CCVG a rencontré de nombreux problèmes financiers (notamment la question des charges transférées et l'affaire Babylone Avenue), qui ont entraîné plusieurs déséquilibres budgétaires. Ceux-ci ont tous été réglés.* »

Puis, il a ajouté : « *Malgré le temps et l'énergie dépensés, nous n'avons pas toujours été d'accord, mais nous sommes arrivés à nous entendre et à rétablir une situation financière claire. Il ne s'agit pas du travail d'une seule personne ou d'une minorité, mais d'une grande collaboration entre Saint-Alban et Saint-Colomban sur l'éclaircissement du fonctionnement, et avec Sainte-Marie, des 9 élus au total qui ont participé aux diverses réunions de travail depuis un an et demi, et où chacun a été invité et a apporté son point de vue dans les discussions. Depuis le mois de septembre, il y a eu des moments de doute et des risques d'avoir des conséquences lourdes pour les 3 communes avec les problèmes rencontrés au sein de la CCVG.* »

Pour sa part, Maurice Darves-Bornoz a rappelé que « *le travail de la CLECT aurait dû être fait en 2004, puis en 2007, mais tout est resté en suspens. La coopération entre les élus a parfois été difficile, le travail n'était pas facile.* » Malgré les difficultés, il s'est dit « *satisfait du fonctionnement régulier de la CCVG. (...) Si tout le monde a participé, c'est grâce au président qui a bien voulu « tirer la charrue ».* »

Philippe Girard est intervenu pour souligner lui aussi que ce rapport aurait pu être fait avant, mais « *il n'y avait peut-être pas la volonté. En 2013, il y a eu un « booste ». Il y a eu des tensions, mais tout en se respectant. On a trouvé le compromis, pourtant on a eu peur quelquefois. Il fallait aboutir et on l'a fait.* »

Retenant la parole, Pierre-Yves Bonnivard a estimé : « *Ce soir, les bases financières de la communauté de communes sont saines et claires et il appartiendra au prochain conseil communautaire, qui sera élargi, de construire de nouvelles choses dans l'intérêt de 14 communes. Pour notre part, notre objectif a été tenu, et notre travail a été accompli.* »

Et Claude Bérard de conclure : « *L'analyse de Monsieur le président est bonne* », même si lui, conseiller communautaire, a été amené à quitter la salle de réunion une fois en début de mandat. « *Il faut attaquer les choses dans leurs profondeurs et non s'y asseoir dessus.* »

Comptes rendus des conseils Communauté de communes

Suite de la page 14

les capacités des godets des engins qui seront utilisés. Le président les communique. Il demande enfin des informations concernant le transfert des engins. Le président donne le montant des transferts pour les entreprises.

Après cette discussion, Claude Bérard estime que ces renseignements n'ont pas été fournis au moment des attributions de marché et qu'ils arrivent trop tard. En conséquence, il demande que son vote soit reti-

ré. Philippe Girard souhaite également que son vote ne soit pas pris en compte. Le président rappelle alors que les montants ont été étudiés par la commission des appels d'offres de la CCVG (une réunion où les représentants de Sainte-Marie-de-Cuines étaient absents) et que le déneigement global a été attribué au moins cher et avec le matériel demandé. Les deux grands postes de dépenses sont les heures effectuées et l'immobilisation des engins.

SAINT-ALBAN

Séance du
18 octobre 2013

Absents : Patricia Valcke (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz), Serge Tardy (Maurice Darves-Bornoz) et Christian Campillo (Gilberte Girard).

1 - Coupe de bois 2014

L'ONF propose une coupe pour 2014 dans la forêt du Nant (150 m³ dans la parcelle S). Le conseil municipal ne donne pas suite à la proposition de l'ONF et sollicitera un rendez-vous pour un programme pluriannuel de gestion de la forêt.

2 - Vente de terrain

La maison de Frasson-Gorret au Bessay est construite pour une part (escalier) sur une parcelle communale (section M, numéro 1343) de 20 m². En 2008, dans une opération de même type, le prix était de 25 euros le m². Le maire propose donc aujourd'hui le prix de 30 euros le m². Les acquéreurs sont Mme et M. Guy Bellot-Champignon (Lachal). Le conseil (unanime) accepte de vendre cette parcelle à ce prix.

3 - Assainissement
au Pied-des-Voutes

La commission communale des appels d'offres s'est réunie en juillet 2013. Les offres reçues sont celles de Truchet et Mano (VRD), et de Electra, Serpollet et Bronnaz (éclairage-réseaux secs). Après examens, la commission des appels d'offres a retenu les entreprises Truchet et Electra. Pour Truchet, le marché s'élève à 218 624 euros HT avec aujourd'hui un avenant de 10 810 euros HT concernant la mise en place d'une vanne de sectionnement sur la conduite d'eau de Saint-Etienne-de-Cuines pour améliorer l'alimentation du poteau à incendie ; l'enfouissement complémentaire du réseau téléphonique le long de la RD927 ; le déboisement de la parcelle sur laquelle sera construite la station d'épuration (STEP) des eaux usées. Pour Electra le marché s'élève à 25 410 euros HT avec aujourd'hui un avenant de 2 610 euros HT pour l'éclairage de Noël (interrupteur à clé) ; l'enfouissement de l'alimentation de la prise d'eau Arkéma ; les mâts d'éclairage octogonaux (et non cylindriques) pour être homogènes avec les mâts du Premier-Villard ; les lanternes fermées pour une meilleure résistance aux intempéries et une maintenance réduite. Le conseil municipal adopte (5 voix pour et 3 abstentions) ces marchés et ces avenants.

4 - Employés communaux

- Cadre administratif : le conseil municipal décide (unanimité) la création d'un poste complémentaire de contractuel à temps partiel (17 h 30 par semaine), pour une durée d'un an, au coefficient maximal correspondant au grade de secrétaire de mairie, avec possibilité de faire des heures complémentaires jusqu'à un total de 35 heures par semaine.

- Cadre technique et administratif : le conseil municipal décide (5 voix pour et 3 contre) la création d'un emploi de contractuel, pour une durée d'un an, de directeur général des services. Cette personne assurera des fonctions techniques (organisation, suivi, contrôle des travaux techniques et participation en tant que besoin à ces travaux) et des fonctions administratives (organisation, suivi, contrôle des travaux administratifs et participation permanente à certains de ces travaux). Cette personne sera recrutée à temps plein (35 heures par semaine) avec possibilité occasionnelle d'heures supplémentaires et avec une rémunération correspondant, au plus, à l'indice brut 700.

- Cadre technique : le conseil municipal décide la création d'un emploi d'agent technique contractuel, pour remplacer l'adjoint technique titulaire, absent, pour une durée d'un an, avec un horaire hebdomadaire de 35 heures (temps plein) et avec une rémunération au plus égale à celle de l'adjoint technique titulaire, majorée de 20 %.

5 - Budget

Le conseil municipal approuve une décision modificative concernant le changement d'affection des études pour l'extension du cimetière et l'assainissement au Pied-des-Voutes du poste 203/041 au poste 321/041. Cette modification est nécessaire pour bénéficier du fonds de compensation de la TVA.

6 - Questions diverses

- Horloge du clocher : elle va être électrifiée. La commande a été passée il y a plus de 2 mois à l'entreprise SAE. Cette commande comprend également une amélioration du système de sonnerie des cloches (enterrement, mariage, etc.) et une mise en conformité de la sécurité des réseaux électriques.

Cette commande prévoit en outre que le mécanisme de l'horloge actuelle soit préservé comme patrimoine communal.

- Lots de bois communaux : les petits lots de bois communaux (de 3 à 5 stères) sont attribués avec conditions définies par le conseil municipal (10 euros le lot) et par ordre d'inscription sur une liste affichée en mairie.

C'est ainsi qu'ont été attribués les 4 lots provenant de l'extension du cimetière. Concernant le bois coupé sur la parcelle où sera construite la STEP des eaux usées du Pied-des-Voutes, le volume est important (environ 100 stères de troncs empilés). Ce bois ne peut pas être utilisé pour alimenter la chaufferie au bois communal car il ne peut pas être déchiqueté. Le maire propose donc, et le conseil municipal accepte cette proposition, de vendre le lot complet à un grossiste (entre 25 et 35 euros le stère en 1 mètre de long selon l'ONF) et chercher un acquéreur parmi les grossistes locaux.

- Route forestière du Nant. Le premier tronçon, du Premier-Villard au carrefour avec la piste du Monthion, a été goudronné afin de supprimer les dégagements de poussières désagréables pour les riverains du Premier-Villard et pour des promeneurs. Toutes les cunettes, du carrefour avec la piste du Monthion jusqu'au Replat, ont

Séance du
12 décembre 2013

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (30 décembre 2013), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*.]

Absents : Irénée Darves-Blanc (procuration à Maurice Darves-Bornoz) et Daniel Quézel-Ambrunaz

1 - Achat de terrains

Le conseil municipal accepte d'acquérir les parcelles situées au départ de la route forestière du Nant, numéros 1397 et 1076, propriétés de Gilbert Darves-Blanc au prix de 1,50 € le m².

2 - Délégués à la
communauté de communes

La 1^{er} janvier 2014 la CCVG sera étendue aux 14 communes du canton. Une nouvelle représentativité a été décidée qui a été attribuée à la commune de Saint-Alban 2 délégués au conseil communautaire.

Trois conseillers sont candidats, Maurice Darves-Bornoz, Christian Campillo et Jacqueline Dupenloup. Ont été élus : Maurice Darves Bornoz (5

voix pour et 2 voix contre) ; Christian Campillo (4 voix pour, 2 voix contre et 1 blanc) ; Jacqueline Dupenloup, non élue, a obtenu 2 voix pour, 4 voix contre et 1 blanc.

3 - Attributions
de compensation

La discussion sur le rapport de la CLECT sur les transferts de charges transférées est retirée de l'ordre du jour, le rapport n'étant pas finalisé. Il sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal fixé au 18 décembre (lire ci-contre).

4 - Assurances

Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale pour le risque prévoyance : le conseil mandate le centre de gestion afin qu'il cherche auprès des assureurs les meilleures conditions pour la couverture du risque prévoyance des employés de la commune (unanimité).

5 - Budget :
décisions modificatives

- Une subvention d'exploitation de 5 000 euros est inscrite au budget 2013 pour l'achat de combustibles pour la chaufferie au bois (fuel permettant de pallier à un fonctionnement parfois défectueux) ;

les retards et notamment traiter ces dossiers de régularisation.

- Communauté de communes de la vallée du Glandon. En réponse à certaines questions, le maire, Maurice Darves-Bornoz, qui est aussi vice-président de la CCVG, indique que la CCVG doit revoir son budget notamment pour y inclure la totalité des pénalités dues à Babylone Avenue (environ 202 000 euros) et au paiement du FPIC (environ 29 000 euros). Le calcul des attributions de compensation est à finaliser pour inclure certaines dépenses d'investissement.

- Site Internet : La commune a désormais un site Internet officiel sur lequel on trouve nombre d'informations utiles. Son adresse est : <http://www.saint-alban-des-villards.fr>

- Gîtes communaux. Mme Fanny Jean (chargée des ménages des bâtiments communaux) n'a pas souhaité reconduire son contrat qui s'est donc terminé en octobre 2013.

- Sont inscrites au budget 2013 une augmentation de crédits de 26 000 euros des charges à caractère général (entretien bois et forêts, rémunération intermédiaires et honoraires), et les diminutions suivantes : charges de personnels, 15 000 euros, dépenses imprévues de fonctionnement : 6 000 euros, immobilisations corporelles : 10 000 euros, cependant qu'une somme de 10 000 euros est virée de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Suite à une question des conseillers, le maire informe le conseil municipal que Franck Pellard a été recruté comme directeur général des services, et Gilberte Girard signale que le colis de Noël des personnes de plus de 65 ans a été fourni par le magasin Intermarché.

Séance du
18 décembre 2013

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (30 décembre 2013), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*.]

Absents : Irénée Darves-Blanc (procuration à Maurice Darves-Bornoz) et Daniel Quézel-Ambrunaz.

Un seul point à l'ordre du jour : le conseil approuve (5 voix pour et 2 contre) l'évaluation des charges transférées et les attributions de compensation calculées par la commission locale d'évaluation des charges transférées (lire page 17).

■ PETITES ANNONCES

- Vente de terrain. Mme Georges Veau née Vachet-Vallaz, vend au Mollard (Saint-Alban), une parcelle de terrain de 600 m² « ensoleillée, constructible, non viabilisée, avec vue sur la vallée du Glandon », au prix de 10 000 euros. Téléphoner au 06-13-75-01-51.
- Des photographies aériennes des hameaux de Saint-Colomban prises l'été dernier sont exposées à l'OT. On peut les acquérir (au prix de 3 euros pour la photo au format 15 cm X 21 cm et 8 euros pour le format 20 cm X 30 cm) en passant commande à l'OT. Renseignements au 04-79-56-24-53.

PARET-GRIS Olivier

USINAGE DE PRÉCISION
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE
225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses
34130 VALERGUES
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96
sarlparetgris@wanadoo.fr

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-MARIE-DE-CUINES
Tél. 04 79 59 48 78
Port. 06 60 07 53 77 ou 06 61 50 23 83

Laurent MARTIN-COCHER

Chauffage - Sanitaire -
Climatisation
Solaire - Energies renouvelables
Ventilation - Vmc

Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 59 61 - 04 76 26 71 11

la mure bianco

Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves
- entretien chauffage



PONTAMAFREY
04 79 83 40 38

INTERCOMMUNALITÉ CANTONALE

Un regroupement quelque peu contraint pour se conformer à la loi...

Le 1^{er} janvier 2014, 11 communes du canton de La Chambre vont intégrer la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG). Cette structure regroupera donc les 14 communes du canton. A cette occasion, elle changera de nom et s'appellera (probablement) la communauté de communes du canton de La Chambre (CCCC ou 4C).

Le nouveau périmètre de la 4C étant identique à celui de 5 syndicats intercommunaux, le préfet a prescrit leur dissolution à la même date. Il s'agit du Syndicat intercommunal à vocation multiples du canton de La Chambre (Sivom), du Syndicat intercommunal pour le logement

pour personnes âgées dépendantes, le Syndicat intercommunal pour le collège du canton de La Chambre, le Syndicat intercommunal de la halte-garderie-crèche de Saint-Etienne-de-Cuines, et le Syndicat intercommunal de l'école de musique du canton de La Chambre. Le personnel de ces syndicats dépendra désormais de la 4C qui passera de 7 employés actuellement (une secrétaire : Nicole Martin-Cocher, 3 employés du cadre technique : Stéphane Bozon, Jean-Baptiste Brosson et Frédéric Martin-Garin, et 3 employées à l'école : Céline Mangano, Laetitia Cirette et Christelle Martinato) à 101.

FINANCES DE LA CCGV

A quelques jours de l'extension,
les charges transférées ont été approuvées

Depuis le mois d'avril 2012, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CCGV (qui comprend Pierre-Yves Bonnivard, Maurice Darves-Bornoz, Philippe Girard et Maurice Bozon) a calculé les dépenses de fonctionnement et d'investissement que les communes de Saint-Alban, Saint-Colomban et Sainte-Marie-de-Cuines ont transférées à la CCGV.

Ce calcul n'a pas été effectué en 2004, alors qu'il était obligatoire, quand la CCGV est passée d'une structure à fiscalité additionnelle à une structure à taxe professionnelle unique (TPU). C'est pourquoi, en accord avec les services de l'Etat, les données utilisées pour le réaliser aujourd'hui sont celles de l'année 2007, quand la commune de Sainte-Marie-de-Cuines a intégré la CCGV.

On constate (tableau ci-dessous) que la CCGV a ainsi payé (ou récupéré, les statuts de la CCGV ayant été modifiés) 270 227 euros de charges à la place de Saint-Alban, 776 681 euros à la place de Saint-Colomban et 226 487 euros à la place de Sainte-Marie.

Pour Saint-Alban, 47 % de ces dépenses seraient liées à la construction de la Maison du tourisme (dont l'investissement a été réparti 1/3 pour Saint-Alban, 2/3 pour Saint-Colomban) et à la rénovation du presbytère de cette commune (ligne 12). A Saint-Colomban, 25 % de ces dépenses seraient dues à la subvention à l'office de tourisme, au fonctionnement du bâtiment d'accueil (à La Pierre) et de la résidence de La Perrière (fonctionnement), et 32 % à l'équipement de la combe de Bellard et à la construction de la

Maison du tourisme (investissement) qui correspondent en grande partie à des annuités d'emprunts encore en cours.

En 2007, année de référence prise en compte, la CCGV a encaissé 1 931 361 euros de recettes fiscales qui auraient dû être encaissées, si la CCGV n'avait pas existé, par Saint-Alban (pour 430 556 euros), Saint-Colomban (pour 894 915 euros) et Sainte-Marie-de-Cuines (pour 605 890 euros). Le produit de la TP provenant des bases écrêtées a été réparti entre Saint-Alban (1/3) et Saint-Colomban (2/3)(*)

Il s'en suit que le montant des attributions de compensation que la CCGV (et la future communauté de communes) devra reverser aux communes s'établit à 160 329 euros pour Saint-Alban, 118 234 euros pour Saint-Colomban et 379 403 euros pour Sainte-Marie-de-Cuines.

Ces montants sont des montants à minima puisque les communes vont récupérer les sommes correspondant aux dépenses liées à des compétences qui ne seront plus exercées par la 4C (dans le cadre d'une opération blanche, lignes 1 à 11 du tableau).

Quand les emprunts liés à des dépenses d'investissement récupérées par la CCGV arriveront à échéance (lignes 12 à 15), les communes retrouveront une réelle capacité d'investissement.

[Source : rapport de la CLECT approuvé le 19 décembre 2013 par la CCGV.]

(*) Cette somme n'a pas été rendue publique. On peut cependant l'évaluer, en recoupant divers documents, à 0,9 million d'euros environ.

Dépenses transférées	Saint-Alban	Saint-Colomban	Sainte-Marie
1. Syndicats du canton	5 405	27 941	44 221
2. SPM et SPM transports	2 289	10 426	35 824
3. Sirtomm	14 893	37 202	70 932
4. Sivav	1 700	20 827	0
5. SDIS	6 637	19 582	14 157
6. Associations	4 920	9 840	6 360
7. Tourisme	14 178	192 181	38 336
8. Ecole	26 263	52 525	0
9. Voirie	24 563	73 689	661
10. Agriculture	4 617	5 091	0
11. Bibliothèque	1 216	2 433	0
12. Tourisme	127 454	247 108	0
13. Ecole	17 106	34 212	0
14. Voirie	5 023	15 071	15 996
15. Agriculture	12 704	25 408	0
16. Bibliothèque	1 259	3 145	0
Totaux	270 227	776 681	226 487

■ Dépenses transférées par les communes à la CCGV (en euros) (lignes 1 à 11 : dépenses de fonctionnement ; de 12 à 16 : dépenses d'investissement).

Le 29 octobre 2013, le préfet a pris un arrêté fixant le nombre de délégués attribué à chaque commune membre de la 4C au sein du nouveau conseil communautaire, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2014 et le prochain renouvellement général des conseils municipaux (les 23 et 30 mars 2014), et pour la période qui suivra ces renouvellements. Dans les deux cas, la représentativité des communes est la même avec 3 délégués pour les communes de La Chambre, Saint-Etienne-de-Cuines et Saint-Rémy-de-Maurienne, et 2 pour toutes les autres communes. Ce qui fera un conseil communautaire de 31 membres. (Cette représentativité, qui ne tient compte que « mollement » des différences de population comme l'exigerait la loi, satisfait l'ensemble des communes qui s'étaient entendues sur cette répartition et rend plus ouvert le jeu démocratique au sein du conseil communautaire.)

Le 9 décembre 2013 le conseil municipal de Saint-Colomban a élu Maurice Bozon, maire, et Pierre-Yves Bonnivard, conseiller municipal, délégués de la commune pour la période courant du 1^{er} janvier 2014 aux élections municipales de mars 2014. La commune de Saint-Alban a fait de même le 12 décembre, élisant : Maurice Darves-Bornoz, maire, et Christian Campillo. Ces quatre délégués étaient déjà membres de la CCGV.

A partir de la mandature qui débutera en mars 2014, ces délégués seront élus au suffrage universel.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants (seules La Chambre, Saint-Etienne-de-Cuines et Saint-Rémy-de-Maurienne sont concernées dans le canton), les conseillers communautaires seront élus pour la même durée, selon le même mode de scrutin que les conseillers municipaux et par un même vote. Les candidats au conseil municipal et au conseil communautaire figureront sur deux listes distinctes (et paritaires) figurant sur le même bulletin de vote, les seconds devant être issus de la liste des conseillers municipaux. On ne votera qu'une fois et les voix issues du scrutin serviront au calcul de la répartition des sièges de conseillers municipaux et des sièges de conseillers communautaires.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commune sera représentée par les élus du conseil municipal « dans l'ordre du tableau », c'est-à-dire d'abord par le maire, puis par son premier adjoint, et ainsi de suite, jusqu'à épuisement du nombre de sièges dont dispose la commune au sein du conseil communautaire.

Depuis la fin de l'été, deux commissions (l'une sur les compétences et l'autre sur la fiscalité et les finances) se sont réunies 3 fois chacune et ont rendu compte de leurs travaux à une assemblée plénière des élus communautaires qui s'est également réunie 3 fois afin d'établir les nouveaux statuts. (Les conseillers municipaux et non communautaires ne sont pas associés à ces réunions.) Dans le projet arrêté le 14 novembre 2013, les statuts mentionnent que le siège de la 4C (qui est créée pour une durée illimitée) sera situé à Saint-Etienne-de-Cuines (45, route de la Combe, qui était le siège du Sivom). Le bureau de la 4C sera composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et d'autres membres. La composition du bureau sera déterminée par délibération du conseil communautaire. Le nombre de vice-présidents sera fixé par décision du conseil communautaire dans les conditions prévues par la loi. La composition exacte du bureau et le nombre de vice-présidents (qui serait de 6) seront décidés par le conseil communautaire de la 4C dont la première réunion de travail sera fixée au 7 janvier 2014.

Outre les compétences obligatoires (l'aménagement de l'espace et les actions de développement économique – l'action en matière touristique ne comprenant toutefois qu'un seul point : la gestion de la Maison cantonale de La Chambre), sont inscrites dans les statuts les compétences optionnelles suivantes :

- la protection et la mise en valeur de l'environnement et le soutien aux actions de maîtrise de l'énergie ;
- la politique du logement et du cadre de vie ;
- la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels ou sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- l'action sociale d'intérêt communautaire (haltes garderie ; crèches ; relais d'assistantes maternelles ; lieux d'accueil enfants/parents et de tout autre nouveau service qu'elle serait amenée à créer) ;
- la construction, l'entretien et la gestion d'une chambre funéraire.

L'intégration des communes, qui a été « imposée » par le préfet, sera donc modérée. Son niveau peut être estimé à 20 % environ en observant que dans le projet de budget 2014, ébauché par la commission ad hoc, environ 80 % des rentrées fiscales de la 4C (essentiellement constituées du produit de la CFE, ex-TP) seront reversés aux communes sous forme d'attributions de compensation. Paradoxalement, ce choix a minima des compétences de la future 4C va conduire les deux communes villarinchaises à (re)travailler ensemble dans le cadre d'un syndicat intercommunal à créer pour gérer ce qui leur sera commun : l'école, le déneigement (sans doute), l'office de tourisme (peut-être), les routes, le personnel, etc. Et sans autres ressources, cette fois, que les seules « cotisations » des deux communes membres...).

Mais, naturellement, tout cela dépendra des résultats des prochaines élections municipales car, à part l'école qui est de toute évidence intercommunale, les communes peuvent très bien décider que le reste (déneigement, routes, OT, etc.) est de leur propre ressort...

NAISSANCES

• Le 7 juin 2013 à Marseille, de **Kim**, fille de Wendy **Morin** et Jean-Philippe **Montiel**, petite-fille de Jean **Montiel** et Réjane **Imbert**, et arrière-petite-fille d'Andrée et Roger (†) **Imbert** (Le Prin).

• Le 2 juillet 2013 à Moissy-Cramayel (77), d'**Anaël**, fils de Marie **Babin** et Mickaël **Frasson-Botton**, petit-fils de Dominique et Josée **Frasson-Botton**, et arrière-petit-fils de Marcel (†) et Benjamine **Frasson-Botton** (Martinan).

• Le 5 septembre 2013 à Saint-Jean-de-Maurienne, de **Lola**, fille de Lucile **Girard** et Jean-Martial **Pommier**, et petite-fille de Joëlle (†) et Maurice **Girard** (La Pierre) et de Marcelle et André (†) **Pommier** (Le Châtelelet).

• Le 6 septembre 2013 à Hazebrouck (59), de **Kelya**, fille de Jérémy et Perrine **Puyype**, et petite-fille de Guy et Evelyne **Abraham**.

• Le 30 septembre 2013 à Grenoble, de **Léo**, fils de Émilie et Guillaume **Aimé**, petit-fils de Martine et Claude **Aimé**, et arrière-petit-fils de Jeannette et René (†) **Aimé** et de Huguette (†) et Gaston (†) **Favre-Tissot** (Lachenal).

• Le 5 novembre 2013 à Montpellier, d'**Emma**, fille de Christelle **Martin-Fardon**, petite-fille de Pierre **Martin-Fardon**, et arrière-petite-fille d'Arthur (†) **Martin-Fardon**. Arthur **Martin-Fardon**

était le fils de Benoit (†) **Martin-Fardon** (Lachenal) et Léonie (†) **Emieux** (Lachal).

• Le 25 novembre 2013 à Saint-Andiol (13), de **Léo**, fils de Jenny et Florian **Bastiéri**, petit-fils de Daniel et Régine **Bastiéri** (Le Bessay), et arrière-petit-fils de Josette (†) et Raymond (†) **Frasson-Pérange**.

• Le 27 novembre 2013 à Nîmes, de **Vadim**, fils de Ludivine **Caux** et d'Arnaud **Le Saint**, petit-fils de Claudine **Darves-Bornoz**, et arrière-petit-fils de Juliette et Jean-Baptiste (†) **Darves-Bornoz** (Le Mollard).

MARIAGES

• Le 27 avril 2013 à Gières, de Caroline **Creuzet** et Pascal **Salvador**. Caroline **Creuzet** est la fille de Nicole et Claude **Creuzet**, et la petite-fille d'Andréa et Pierre **Charles** (Lachenal).

• Le 7 septembre 2013 à Alixan, de Grégory **Pinton** et Aurélie **Dahan**. Grégory **Pinton** est le fils de Liliane et Max **Pinton**, et le petit-fils d'Andréa et Pierre **Charles** (Lachenal).

• Le 14 décembre 2013 à Saint-Colomban, de Jessica **Burdet** et Benjamin **Maurino**. Jessica **Burdet** est la fille de Christine et Gérard **Burdet** (Martinan), et la petite-fille de Benjamine et Marcel (†) **Frasson-Botton** (Martinan). Benjamin **Maurino** est le fils

de Brigitte et Jacques **Maurino** (Le Chef-Lieu), et le petit-fils de Simone et René (†) **Tardy** (La Pierre), et de Camille (†) et Marcel (†) **Maurino** (Le Chef-Lieu).

DÉCÈS

• De Mme Mimi **Martin** née **Viard** (Saint-Etienne-de-Cuines), le 1^{er} octobre 2013 à Saint-Jean-de-Maurienne (81 ans). Mme **Martin** était la mère de Patricia **Valcke** (Le Frêne).

• De M. René **Brevet** (Lachenal), le 4 octobre 2013 à Bourg-en-Bresse (90 ans). M. René **Brevet** était le fils de Marie (†) **Bozon-Vialle**, et le petit-fils de Marie (†) **Charvinat** et Jean-Pierre (†) **Bozon-Vialle** (Valmaure).

• De Mlle Renée **Rostaing-Echerpet** (Le Châtelelet), le 7 novembre 2013 à La Tronche (83 ans).

• De Mme Marcelle **Frasson-Quénoz** née **Mermoz** (l'Eglise), le 24 novembre 2013 à Beauvais (87 ans).

• De Mme Marie-Antoinette **Rostaing-Tayard** née **Téraillon** (Le Châtelelet), le 30 novembre 2013 à l'Arbresle (92 ans).

• De Mme Renée **Gauthier** née **Davoli** (Martinan), le 15 décembre 2013 à Caluire (100 ans) (*lire ci-dessous*).

• De Mme Denise **Darves-Blanc** née **Cartier-Lange** (Le Premier-Villard), le 16 décembre 2013 à La Chambre (100 ans) (*lire ci-dessous*).

DISPARITIONS

Denise Darves-Blanc et Renée Gauthier, deux centenaires

DENISE DARVES-BLANC, n'est plus... Elle était née le 13 décembre 1913... Il paraît que c'était un samedi. 13-12-13 : la date lui porta-t-elle bonheur ? On ne saurait pourtant l'affirmer, car Denise se retrouva veuve bien jeune, à l'âge de 39 ans.

León Darves-Blanc, son époux, décéda en effet à l'automne 1952. Il était enfant d'une famille nombreuse du Mollard, au sommet du village du Chef-Lieu de Saint-Alban, frère d'Aimé, d'Alice, d'Esprit, de Marie, de Pierre, de Rosalie, de Rose, ... Denise, elle-même, fille de Pierre et Marie Cartier-Lange, était sœur de Camille, François, Françoise, Jacques. Et de Pierre, décédé au front de la Grande Guerre, en février 1915.

De ce frère, l'aîné de tous, plus âgé qu'elle de presque 20 ans, Denise ne se souvenait pas, mais elle disait : « Mes parents m'ont toujours raconté que lorsqu'il est venu pour sa dernière permission, il est resté à la maison, à me tenir; moi qui avais 2 ans, sur ses genoux... Et à mes parents qui le pressaient de sortir pour se distraire un peu, il répondait : "Laissez-moi avec ma petite sœur, laissez-moi avec elle. Elle ne me connaîtra pas, car je ne reviendrai pas." »

Denise a eu 2 enfants, Sylvaine, née en 1937, et Gilbert, né en 1940. Sylvaine, installée à Echirolles, mariée à Aimé Sallier du hameau des Roches (Saint-Colomban), a elle-même 4 filles. Gilbert, qui réside à Saint-Etienne-de-Cuines, époux de Nicole Gottero, a un garçon (le seul à être actuellement installé aux Villards) et une fille. De ses 6 petits-enfants, Denise eut 10 arrière-petits-enfants. L'un d'eux hélas est aujourd'hui décédé et ce fut pour Denise une grande douleur.

Après le décès de son mari, Denise dut continuer seule, avec le mulet, 2 vaches, son troupeau de chèvres... et deux adolescents à la maison. Gilbert, son fils, se souvient que malgré son jeune âge – 12 ans –, il fallut bien prendre la faux et la charrue, et remplir

cer tant bien que mal le père disparu...

Née au sommet du Premier-Villard, à La Tourne, Denise y vécut jusqu'à l'hiver 2007-2008, où elle se décida, à 94 ans passés, à ne plus rester seule l'hiver et à aller passer les mauvais mois chez Sylvaine, à Echirolles. Le printemps la ramenait dans sa maison du Premier-Villard, jusqu'à l'entrée de chaque hiver.

Et c'était un plaisir pour les *Galagnes* que d'aller « boire le café » chez cette dame certes âgée, mais si vive et moderne dans ses réflexions, pleines de vivacité et d'humour. Denise échappait aux stéréotypes et aux clichés... :

« Denise, tu avais des amies qui s'étaient un peu mises au ski... Tu en as fait toi ?

– Du ski, moi ? sûrement pas ! J'aime pas la neige !

– Tu n'aimes pas la neige ? mais comment tu faisais ?

– Ah ben, une fois qu'elle était là... fallait bien la prendre ! mais j'aime pas ! J'aimais mieux danser ! »

Enfant et jeune fille, Denise montait en estive avec sa mère au Bacheux, dans le chalet d'alpage qui fait sentinelle à la porte du plateau, celui que le marcheur est content de

voir car il lui signifie que la montée est bien-tôt finie... Cet été encore, elle évoquait ses mois là-haut : « *On était bien, mais on avait vraiment du travail... Les gens ne se rendaient pas compte, ils croyaient qu'on était bien tranquilles tout l'été... sûrement pas !* »

Denise Darves-Blanc s'est éteinte le 16 décembre 2013, 3 jours après son centième anniversaire, alors qu'elle venait de rejoindre, cet automne, la maison de retraite de La Chambre. La veille, fêtant ses 100 ans avec sa famille, elle nous disait : « *Cent ans... je ne pensais pas que cela soit possible... Une de ses petites-filles avait ce jour-là évoqué cette grand-mère dans un propos plein d'émotion : en rappelant qu'au Premier-Villard et alentours « même les cailloux sont marqués, Mémé, de l'empreinte de tes pas ».* »

Denise laissera à chacun le souvenir d'une personne qui, malgré une vie pas toujours facile, dut sans aucun doute à une nature dynamique et enjouée le secret de sa longévité. C'est à cette dame-là que de très nombreuses personnes ont rendu hommage, l'accompagnant sous la pluie jusqu'à sa dernière demeure

Jacqueline Dupenloup

quartier latin, qu'elle rencontre Jean Gauthier et l'épouse en 1935.

Mais la guerre et sa chasse aux syndicalistes (Jean Gauthier est contre-maître à l'usine Thomson, à Paris) conduisent le couple à fuir précipitamment la capitale pour s'installer à Lyon.

C'est là que naissent leurs trois filles. Jean Gauthier est d'abord professeur dans un lycée professionnel, puis artisan, et Renée Gauthier femme au foyer.

Leurs enfants, les 9 petits-enfants et les 19 arrière-petits-enfants sont restés très attachés aux Villards où ils se réunissent tous une fois par an, au Martinan, pour de chaleureuses cousinades.

LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Numéro CPPAP : 0715 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations
73130 – Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves (04-79-59-46-13),
Christophe Mayoux
(Courriel : c.mayoux@laposte.net),
Ginette Paret (04-79-56-37-04)

Emmanuel Tronel-Peyroz
(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz
19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille
(09-51-40-38-39)

COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz
21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin n° 1357-38 M

Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier
(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 8,50 €.

SOMMAIRE

NUMÉRO 166
DÉCEMBRE 2013

PAGE 2 :

• Les animations hivernales.

PAGES 2 et 3 :

• Ouverture du domaine skiable.

PAGE 4 :

• Office de tourisme : bilan de l'été.

PAGE 5 :

• Commémorations du 11-Novembre.

• Repas des anciens. • Chasse.

PAGE 6 :

• La vie paroissiale. • Agriculture.

• AFP : point de vue.

PAGE 7 :

• Patrimoine et culture : bilan de l'été.

• On écrit au *Petit Villarin*.

PAGE 8 :

• Histoire : la société des nageurs.

PAGE 9 :

• Un cas d'hystérie cataleptique.

• Victime de l'épilepsie.

PAGE 10 :

• Municipales 2014 (points de vue) : Promesses... ; Appel à la raison.

PAGE 11 :

• Le point sur le Parc naturel régional de Belledonne.

• Ecole : Saint-Colomban ne doit pas être isolé. • Recensement hivernal.

PAGES 12 et 16 :

• Comptes rendus des conseils.

PAGE 12 :

• L'absentéisme des élus villarins.

PAGE 17 :

• Intercommunalité : création de la 4C.

• Les attributions de compensation.

PAGE 18 :

• Carnet. • Disparitions.

Pour publication dans *Le Petit Villarin*
les textes, les documents,

les avis de naissances, de mariages,

et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.